

Le droit de la famille pour les enfants

Des renseignements pour les enfants au
sujet de la séparation et du divorce





Le droit de la famille pour les enfants

Ce livret a été préparé par l'Association d'éducation juridique communautaire du Manitoba. Tous les renseignements juridiques qu'il contient sont offerts à titre d'information générale seulement et ne peuvent en aucun cas remplacer les conseils d'un avocat.

Recherche et rédaction : Sarah Yates, Gemma B. Publishing
Conception et art graphique : The Art Department
Traduction : ADG Communications Inc. – Anne Dubouloz-Gislason

Nous aimerions remercier M^{me} Colette Chelack, du service de Conciliation familiale de la Direction du droit de la famille, et M^{me} Doreen Demers, qui ont révisé ce texte et dont les suggestions nous ont aidés. Nous tenons également à remercier M. Julien Bédard et M^{me} Mary Troszko qui ont révisé et corrigé ce texte.

Copyright 2006

C'est avec gratitude que nous reconnaissons ici la contribution financière et directionnelle de la Section de la famille, des enfants et des adolescents du ministère de la Justice Canada.

ISBN 1-894013-27-1

Table des matières

Introduction 5

Chapitre 1

Tout change! 7

Famille page 7

Lorsque tes parents se séparent ou divorcent page 7

L'histoire d'une mère célibataire page 8

Du point de vue juridique page 9

Le tribunal de la famille page 10

La rencontre avec le juge page 10

Les conseillers du tribunal de la famille page 11

ACTIVITÉS page 11

Chapitre 2

La médiation : préparer un plan pour s'occuper de toi 15

Le père de Roland lui mène la vie dure page 15

Qu'est-ce que c'est, la médiation? Pourquoi les parents de Roland y vont-ils sans lui? Qu'est-ce qu'ils espèrent faire? page 16

Ta mère quitte ton père, et tout le monde a besoin d'aide page 17

ACTIVITÉS page 20

Chapitre 3

Décisions, décisions, décisions 23

Suzanne se retrouve au milieu page 23

Aller au tribunal de la famille lorsque tes parents ne peuvent pas se mettre d'accord page 24

La conciliation familiale aide à ramener la paix au sein des familles page 25

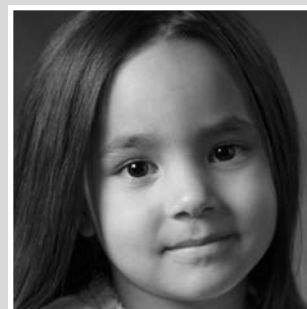
Marie n'est pas une gardienne d'enfants page 27

Exprime-toi lorsque les choses vont mal page 28

ACTIVITÉS page 29



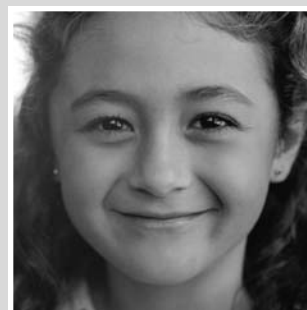
page 5



page 7



page 15



page 23



Chapitre 4

Vivre dans deux maisons 33

Jacques s'y habitue •••• page 33

Quels sont tes droits dans cette situation? page 34

« *On a mal aux pieds* » s'écrient les jumeaux •••• page 35

Lorsque les choses s'arrangent page 36

ACTIVITÉS page 37

Chapitre 5

Et s'il y a de la violence? 41

La famille de Thomas trouve un abri •••• page 41

Quand la situation devient trop difficile page 42

Comment la loi peut-elle t'aider? page 43

Si un de tes parents est violent, peux-tu encore le voir? page 44

Seras-tu obligé de rendre visite à un parent abusif? page 45

Si tu dois aller au tribunal page 45

ACTIVITÉS page 46

Chapitre 6

Familles étendues et reconstituées, tutelles, familles d'accueil 49

L'histoire de Mélanie •••• page 49

Un nom, ça veut dire quoi? page 50

La grand-mère de Robert prend les choses en main •••• page 51

Qu'est ce que la tutelle? page 52

Placement en foyer nourricier ou en famille d'accueil page 52

ACTIVITÉS page 54

Chapitre 7

Quand ton père ou ta mère déménage 57

Christine, la mère de Joseph, veut déménager •••• page 57

Que faire si tu as peur d'être emmené page 59

ACTIVITÉS page 62

Activités – Corrigé 64



INTRODUCTION

C'est bouleversant d'entendre que son père ou sa mère veut quitter la maison. Qu'est-ce que ça veut dire? Que va-t-il t'arriver?

Tu n'es pas seul. D'autres enfants se sont posé les mêmes questions. On va prendre soin de toi et tu auras l'occasion de voir tes deux parents. Ce livret t'aidera à comprendre ce qui se passe et fournira des réponses à tes questions.

Ce qui se trouve dans ce livret ne s'applique pas nécessairement entièrement à ton cas et à celui de ta famille. Si tu ne sais pas par où commencer, demande à ton père, à ta mère, à un membre de ta famille ou à un enseignant de t'aider.



Avis aux parents, tuteurs et enseignants :

Ce livret n'est pas conçu pour être lu dans son intégralité. Choisissez les histoires, les explications et les activités qui aideront votre enfant à faire face à la situation et à comprendre les changements qui se produisent.



Tout change!

Chapitre Un

Famille

Il existe toutes sortes de familles différentes dans le monde. Ces familles sont de tailles et de couleurs différentes. Certaines familles ont une maman, un papa et des enfants. D'autres n'ont qu'une maman ou un papa, deux mamans, une grand-mère et un grand-père, une mère et un père d'adoption, une belle-mère et beaucoup d'enfants. Quelle qu'elle soit, ta famille est super!

Lorsqu'un parent quitte la maison, les choses changent. Qu'est-ce que ça veut dire pour toi, en tant que membre de cette famille?

Lorsque tes parents se séparent ou divorcent

À partir du moment où tu nais, ton père et ta mère ont la responsabilité de s'occuper de toi, et ce, qu'ils vivent ensemble, qu'ils n'aient jamais habité ensemble ou qu'ils soient en train de se séparer. Tes parents doivent te nourrir, t'abriter, t'habiller et te soutenir jusqu'à ce que tu aies 18 ans, et même après si tu as un handicap ou si tu es toujours aux études.

Lorsque ta famille change (ton père ou ta mère quitte la maison, ou ta grand-mère meurt et ton grand-père ne peut pas s'occuper de toi seul), les choses changent. Des gens autres que ceux qui vivent dans ta maison peuvent venir aider – des parents éloignés comme des oncles ou tantes, ou des **services sociaux** (page 8) tels que les Services à l'enfant et à la famille.

Lorsque tes parents se séparent, c'est à ton père et à ta mère, ou à la personne qui s'occupe de toi, de décider où tu vas habiter et avec qui. Si ton père et ta mère peuvent s'entendre entre eux, ils peuvent conclure une entente. Il n'est pas nécessaire d'en faire tout un plat, tant que cette entente est rédigée par écrit.



Tes parents peuvent tous les deux engager un avocat pour décider où tu vas habiter et qui va payer pour quoi. Un avocat est une personne embauchée par tes parents pour les aider à résoudre des questions concernant la séparation et le divorce. Tes parents peuvent même aller au tribunal. Ils iront peut-être rendre visite à un **Aîné de la communauté** pour les aider à résoudre ces questions. Tu iras peut-être rendre visite à un conseiller pour t'aider à résoudre certaines choses que tu pourrais ressentir en ce qui concerne ta nouvelle vie. Il y aura peut-être une bataille autour de toi et peut-être que tu en seras l'objet, mais la vraie dispute est entre deux adultes. Ces deux adultes ne cessent pas de t'aimer : ils ne peuvent tout simplement plus vivre ensemble.

● **L'histoire d'une mère célibataire —**

● Huit mois après la naissance d'Élise, son père René est retourné dans le Nord, et Élise et sa mère Catherine ont commencé leur vie ensemble, sans lui.

● Tout ceci s'est produit il y a tellement longtemps qu'Élise ne se souvient pas avoir jamais habité avec son père. Ce dernier envoie un peu d'argent pour aider à payer le loyer de l'appartement dans lequel Élise vit avec sa mère et les frais de garderie pendant que Catherine travaille, ainsi que pour aider à acheter de la nourriture, des vêtements et d'autres choses dont Élise a besoin, comme des soins dentaires et des leçons de danse. Élise voit son père quelques fois par an. Si elle s'ennuie de lui, elle l'appelle. Elle aime toujours beaucoup lorsque son père l'appelle. Chaque fois qu'elle le voit, il la couvre de cadeaux. Mais les choses deviennent difficiles lorsqu'il n'envoie pas l'argent à temps et que sa mère Catherine commence à s'inquiéter de leur situation financière.

Services sociaux :
organismes gouvernementaux ou communautaires qui aident les familles et les personnes dont la vie quotidienne est rendue difficile par la pauvreté, le chômage, l'arrivée récente au pays, la violence ou toute autre raison.

Aîné de la communauté :
membre de la communauté qui est respecté par les autres en raison de son savoir et de sa sagesse.



Pension alimentaire pour enfant : *argent qu'un parent verse à l'autre parent pour aider à payer des choses comme le loyer, la nourriture et les vêtements d'un enfant.*

Requête, requête en divorce, défense, affidavit : *noms de divers documents juridiques.*

Ordonnance alimentaire : *document préparé par le tribunal indiquant quel montant doit être versé par le parent qui n'habite pas avec l'enfant pour aider avec le coût de la nourriture, du logement et des dépenses nécessaires de l'enfant.*

Du point de vue juridique

Lorsqu'un parent laisse l'autre parent avec un enfant, il arrive que ces parents ne veuillent plus jamais se voir, mais l'enfant demeure une responsabilité partagée. L'argent qu'un parent verse à l'autre aide à payer pour des choses telles que le loyer, la nourriture et les vêtements d'un enfant. On appelle cet argent une **pension alimentaire pour enfant**.

Qu'un père et une mère aient été mariés ou non, si un parent ne verse pas la pension alimentaire qu'il doit, les lois du Manitoba permettent de s'assurer que la pension est payée même si le parent en question voyage ou habite en dehors de la province.

Tes parents peuvent l'un ou l'autre, ou tous les deux, trouver un nouveau partenaire. Dans ce cas, tu peux alors te retrouver dans une toute nouvelle famille. Ces changements ne veulent pas dire que ton père et ta mère ne sont plus responsables de toi et de ton bien-être : ils sont responsables de toi au moins jusqu'à ce que tu atteignes 18 ans. Ils demeurent tes parents.

Si tes parents sont mariés et vivent séparément, l'un des deux peut **demandeur le divorce**. Même s'ils n'ont jamais été mariés ou n'ont jamais habité ensemble, tes parents doivent quand même payer une pension alimentaire pour enfant, dont le montant dépend de leur revenu.

Les avocats sont des personnes que tes parents embauchent pour les aider à se mettre d'accord sur tous les aspects de la séparation et du divorce, y compris sur la pension alimentaire pour enfant. Les avocats peuvent demander au tribunal d'émettre une **ordonnance alimentaire**. Ils sont formés à bien comprendre le droit de la famille et à aider les parents à comprendre de quelle manière le droit de la famille les concerne.

Ton père et ta mère peuvent engager des avocats différents pour soumettre une **requête en divorce** ou une **demande de séparation et de divorce** demandant aussi la garde des enfants. Avec l'aide de son avocat, l'autre

parent préparera alors une **réponse** à cette demande. Les avocats peuvent aussi aider chaque parent à rédiger une **déclaration**, qui explique ce qui s'est passé selon la perspective de ce parent. Ce processus peut prendre plusieurs mois, il peut même prendre plusieurs années.

Le tribunal de la famille

Si les choses ne peuvent pas être réglées d'une autre manière, ton père et ta mère devront aller au tribunal de la famille. Ce n'est pas la même chose que ce que tu vois à la télévision. Tu n'auras probablement pas besoin d'aller au tribunal toi-même : la plupart des enfants n'y vont pas.

Dans un petit village ou dans une communauté éloignée, la salle de tribunal peut être une salle dans une église ou dans un centre communautaire. Il peut aussi s'agir d'une petite salle de tribunal. Certaines règles doivent être respectées au tribunal. On examinera ces règles plus en détails dans le chapitre Trois.

— La rencontre avec le juge

Si tes parents ne peuvent pas se mettre d'accord sur la manière dont doit être payée ta pension alimentaire, ils se réuniront avec un **juge** et leurs avocats pour essayer une fois de plus de trouver une solution. Le juge peut les renvoyer au service de conciliation ou de **médiation**, ou il peut choisir une date de procès. Vois plus loin dans ce guide pour comprendre ce que ces termes veulent dire.

Au tribunal, tes parents comparaîtront devant un autre juge qui est en charge du tribunal de la famille. Les avocats présenteront chacun leur cas devant le juge. C'est le juge qui prendra les décisions finales en ce qui concerne les arrangements de garde, les paiements de **pension alimentaire** et l'endroit où les enfants habiteront.

Juge : *personne au tribunal qui prend les décisions finales sur les arrangements de garde, les versements de pension alimentaire pour enfant et l'endroit où les enfants doivent habiter.*

Médiation : *processus permettant de discuter des problèmes et d'explorer des solutions qui aident à résoudre ces problèmes sans dispute.*

— Les conseillers du tribunal de la famille

Si tes parents ne peuvent pas s'entendre, le juge peut leur ordonner de rendre visite à un conseiller. Il se peut que tu participes à ce processus et cela te donnera l'occasion de dire à quelqu'un quels sont tes besoins et tes souhaits. La solution du juge ne correspondra peut-être pas à ce que tu as demandé, mais il y aura quelqu'un pour écouter ton point de vue. Le conseiller peut avoir une discussion avec toi, avec tes frères et sœurs, avec tes parents et même avec tes enseignants. Tu en apprendras davantage sur ce à quoi ressemble une visite avec un conseiller dans le chapitre Trois.

ACTIVITÉS – Chapitre Un

1– Recherche de mots (RÉPONSES À LA PAGE 64)

E R S P T D I V O R C E W O F J
D H M X S N Z I P V L F F K Q T
V G L S E N S V T L Y B C A W Y
Y C K I C M É D I A T I O N L A
J U G E B G P M I N K B N S V T
C J O A N P A S Q G K M S E J N
T A A C L F R F X E T N E T N E
R V D H I N A I R V C G I J Z R
B O I O E S T N L W N R L B X A
U C L P N T I E T Y E Y L L C P
A A Z F A H O S Y S D U E Y S K
L T R I B U N A L G D K R X P W



LISTE DE MOTS :

- Entente
- Famille
- Juge
- Enfants
- Avocat
- Conseiller
- Médiation
- Tribunal
- Parent
- Divorce
- Séparation

2— S'il se produit de grands changements dans ta famille, tu as probablement beaucoup de questions. Que voudrais-tu demander à ta mère? Que demanderais-tu à ton père?

Demande à ta mère :

1. _____
_____?
2. _____
_____?
3. _____
_____?

Demande à ton père :

1. _____
_____?
2. _____
_____?
3. _____
_____?

3— Complète les phrases suivantes à l'aide des expressions entre parenthèses.

(RÉPONSES À LA PAGE 64)

1. Si la situation entre ton père et ta mère ne peut pas être réglée après une séparation ou un divorce, un _____ va s'en mêler. (*enseignant? OU juge?*)
2. Tes parents embauchent des _____ pour les aider à comprendre la loi. (*juges? OU avocats?*)
3. Selon la loi, si ton père et ta mère ont habité ensemble mais ne se sont jamais mariés, l'un d'eux _____ verser une pension alimentaire pour enfant à l'autre. (*doit? OU n'a pas besoin de?*)
4. Les avocats aident leurs clients à rédiger _____ expliquant leur point de vue sur ce qui s'est passé. (*une procédure? OU un affidavit?*)
5. Afin de garantir que tu aies un endroit où vivre, des vêtements pour t'habiller et de quoi répondre à tous tes besoins, les lois manitobaines permettent de s'assurer que _____ sont respectés. (*les horaires de repas? OU les paiements de pension alimentaire pour enfant?*)





La médiation : préparer un plan pour s'occuper de toi

Chapitre Deux



● Le père de Roland lui mène la vie dure —

● Chaque mardi et jeudi soir pendant l'hiver, Roland jouait au hockey. Son père, Mathieu, qui l'y emmenait, ne parlait jamais vraiment beaucoup.

● Mais si Roland ne jouait pas bien, son père lui lançait des insultes plus rapidement qu'un joueur ne peut passer la rondelle de hockey, ce qui fâchait Roland.

● Lorsqu'il rentrait à la maison, Roland sortait immédiatement de la voiture et claquait la porte de sa chambre, derrière laquelle il entendait les quelques mots que son père lui adressait encore. Après, c'était le silence. Cela faisait des mois qu'il n'avait pas entendu sa mère rire ou dire plus que quelques mots.

● Un matin, Roland s'est fait dire par sa mère qu'ils quittaient son père pour emménager avec ses parents à elle (les grands-parents de Roland). Son père allait lui manquer, mais pas les insultes que ce dernier lui lançait toujours.

● Roland a donc fait sa valise tout en ce demandant ce qui arriverait à son chat Timinou. Son père oubliait toujours de nourrir Timinou, alors il a décidé de l'emmener chez ses grands-parents.

● La mère de Roland lui a expliqué qu'elle et son père allaient commencer des séances de médiation afin d'essayer d'améliorer la situation pour tout le monde. Au cours des trois mois suivants, les parents de Roland sont allés chez le médiateur deux fois par mois. Après quelques semaines, le père de Roland a recommencé à l'emmener au hockey, mais si Roland ne marquait pas de but, son père

ne l'insultait plus. Roland est allé voir le médiateur seul une fois afin d'expliquer la manière dont il voyait les choses et ce qu'il ressentait par rapport à tout ce qui se passait.

Qu'est-ce que c'est, la médiation? Pourquoi les parents de Roland y vont-ils sans lui? Qu'est-ce qu'ils espèrent faire?

Si tes parents ne peuvent s'entendre sur rien sans se disputer, ils peuvent utiliser un service de **médiation**. Leur avocat ou le juge peut le leur suggérer. Tout comme ton entraîneur de hockey ou de baseball, le médiateur essaie d'aider tes parents à mieux travailler en équipe en leur apprenant à communiquer l'un avec l'autre et à faire des changements sans se disputer. Le médiateur ne va pas dire à tes parents de se réveiller ou quoi faire. Tes parents doivent apprendre à parler l'un avec l'autre et trouver leurs propres réponses.

La **médiation** peut aider tes parents à décider quoi faire, mais toi, que va-t-il t'arriver? Il est peu probable que tu participes à ces sessions de médiation avec tes parents, mais tes sentiments et tes souhaits seront pris en considération. On peut parfois s'arranger pour que tu puisses rencontrer le médiateur ou un autre conseiller pour lui expliquer ce dont tu as besoin et ce que tu souhaites. Les solutions auxquelles tu peux arriver quand tu as huit ans peuvent ne plus être adaptées lorsque tu as douze ou seize ans. Les ententes peuvent changer, tout comme tu peux changer.

Si la médiation ne marche pas, les avocats peuvent aider chaque parent à rédiger un affidavit expliquant ce qui s'est passé selon ce parent.

Séparation et divorce sont des périodes de changement. Si tes parents sont légalement mariés, ils doivent suivre une procédure juridique pour obtenir un divorce. Lorsque deux personnes divorcent, le contrat qui existait entre elles et établissait le mariage n'existe plus. Ces personnes peuvent alors avoir de nouveaux partenaires. Ce qui est important, c'est de se rappeler que ces personnes ne cessent pas d'être tes parents.

Médiation : méthode servant à parler de problèmes et à essayer de trouver des solutions pour résoudre ces problèmes sans se disputer.

Gestion de cas :

rencontre entre le juge, tes parents et leurs avocats.



Lorsque tes parents se séparent, cela signifie qu'ils vivent à des endroits différents, souvent avec un nouveau partenaire. Quelle que soit la situation, tes parents devront parvenir à des arrangements en ce qui concerne ta garde. Ces arrangements peuvent être rédigés dans le cadre d'une entente parentale ou ils peuvent faire partie d'une ordonnance de tribunal émise par un juge.

Lors de la médiation ou par l'entremise de la **gestion de cas**, tes parents peuvent parvenir à des arrangements de garde qui précisent où tu vas vivre et quand, qui va payer pour quoi, qui va t'accompagner à ton entraînement de hockey, qui doit signer ton carnet de notes, qui doit t'attendre lorsque tu descends de l'autobus scolaire et qui doit rester à la maison avec toi lorsque tu es malade. Ces arrangements prévoient que tu puisses voir tes deux parents.

● **Ta mère quitte ton père, et tout le monde a besoin d'aide —**

● Lorsque la mère de José et Sasha a brutalement quitté la maison, les deux enfants ont commencé à avoir des difficultés à dormir. Leur père a appelé une conseillère et lui a demandé de rencontrer les enfants. Il lui a expliqué qu'il était en train de divorcer de la mère des enfants. La conseillère a indiqué qu'elle avait besoin de la signature des deux parents sur le document expliquant que les deux enfants avaient besoin d'aide.

● Deux semaines plus tard, le père de José et Sasha est arrivé au bureau de la conseillère avec le document signé. La conseillère a alors accepté de voir les deux enfants séparément et ensemble, et elle s'est arrangée pour voir aussi leur père. La conseillère a également demandé à rencontrer leur mère afin d'avoir une meilleure idée de la situation. Après avoir rencontré la conseillère, les deux parents se sont mis d'accord pour travailler avec elle afin de trouver le meilleur type d'entente parentale et de garde pour les enfants.

Lors des sessions, la conseillère a demandé à José ce qu'il aimait faire après l'école et José lui a parlé de sa musique. La conseillère lui a demandé s'il dormait bien et s'il mangeait bien. « Papa est un bon cuisinier, le meilleur, mais les biscuits de ma maman me manquent » a-t-il répondu. « Chaque année, elle en fait à Noël. Qu'est-ce qui va se passer à Noël cette année? Est-ce qu'on va voir Maman? Elle me manque. »

« Lorsque je rencontrerai tes parents, je leur expliquerai à quel point ta mère te manque et je suggérerai une visite pour très bientôt », lui a promis la conseillère.

La conseillère a rencontré les parents peu de temps après. Elle a suggéré que José et Sasha vivent avec leur père et qu'ils rendent visite à leur mère une fin de semaine sur deux. Les parents étaient d'accord. Ils sont allés voir leurs avocats qui ont rédigé une ordonnance de consentement afin de la faire examiner et signer par le juge.

Les **ordonnances parentales** décrivent clairement les arrangements qui sont pris pour s'occuper de toi. Le juge peut ordonner la **garde exclusive**, la **garde conjointe** ou la **garde partagée**. Les ordonnances parentales expliquent également qui a le droit de prendre quelle décision au sujet de ce qui se passe chez toi ou à ton école. La majorité du temps, tes deux parents vont chacun payer une partie de tes dépenses et passer du temps avec toi.

Garde exclusive signifie que l'un de tes parents est entièrement responsable de toi devant la loi et sera la personne qui prendra toutes les décisions concernant ta scolarité, tes activités et ta santé. Tes deux parents peuvent recevoir tes bulletins de notes de l'école. Tu peux vivre tout le temps ou presque tout le temps avec le parent qui a ta garde exclusive, ou alterner, c'est-à-dire partager ton temps entre tes deux parents. Le tribunal peut limiter l'**accès** de l'autre parent, ce qui veut dire que le juge peut décider quand tu peux voir ce parent et de quelle manière, surtout si ce

Garde : partie d'une entente parentale désignant la personne qui est légalement responsable des enfants et qui a le droit de prendre des décisions sur la manière d'assurer leurs soins.

Accès : visites avec un parent.

parent a été violent dans le passé ou s'il a un problème d'alcoolisme. Il se peut que quelqu'un doive rester avec toi lorsque tu vois ce parent. Tu en apprendras davantage sur ce sujet au chapitre Cinq.

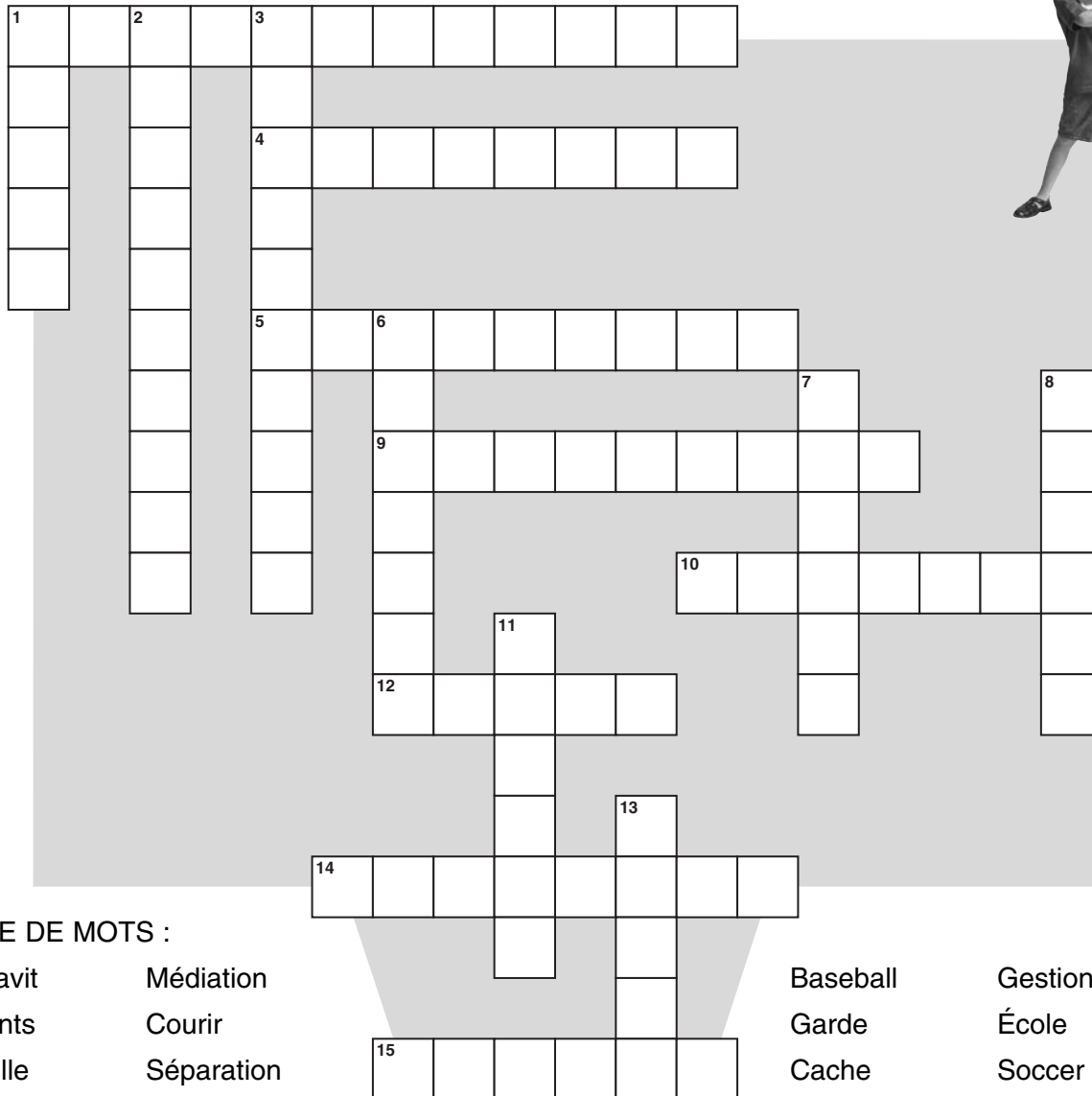
La **garde conjointe** confère aux deux parents la responsabilité juridique de prendre ensemble les décisions concernant ton lieu de résidence, ta scolarité, tes activités et ta santé. Tu peux habiter presque exclusivement avec un seul parent, ou alterner entre tes deux parents.

La **garde partagée** représente un partage égal entre tes deux parents des responsabilités juridiques et physiques concernant tes soins. Tu habiteras probablement la moitié du temps avec ta mère et l'autre moitié du temps avec ton père. Ensemble, tes parents décideront ce qui est le mieux pour toi. Beaucoup d'enfants ont deux maisons. Tu peux en apprendre davantage sur ce sujet au chapitre Quatre.



ACTIVITÉS – Chapitre Deux

1– Mots croisés (RÉPONSE À LA PAGE 64)



LISTE DE MOTS :

Affidavit

Médiation

Baseball

Gestion de cas

Parents

Courir

Garde

École

Famille

Séparation

Cache

Soccer

Maison

Souper

Invitation

Vacances

HORIZONTALEMENT :

1. Rencontre entre le juge, tes parents et leurs avocats
4. Congé
5. Document préparé par un avocat
9. Méthode servant à parler de problèmes et à trouver des solutions pour résoudre ces problèmes sans se disputer
10. Les adultes avec lesquels tu commences ta vie
12. Où tu vas pour apprendre
14. Sport qui se joue à l'aide d'un bâton et d'une balle

15. Sport qui se joue avec un ballon et 11 joueurs par équipe

VERTICALEMENT :

1. Soins des enfants
2. Lorsque des parents vivent séparément
3. Ce qu'une personne te donne lorsqu'elle veut que tu viennes à sa fête
6. Ta mère, ton père, ton frère, ta sœur
7. Plus rapide que marcher
8. Là où tu habites
11. Repas du soir
13. _____ -cache

2— Décode les lettres pour répondre à la devinette suivante. (RÉPONSE À LA PAGE 64)

DEVINETTE : Il s'agit de l'endroit où des juges spécialisés dans le droit de la famille règlent les questions de séparation, de divorce et de garde, et aident les familles à résoudre leurs disputes.

RÉPONSE : _____
 3 15 21 18 4 21 2 1 14 3 4 5 12 1 18 5 9 14 5
A = 1 B = 2 C = 3 D = 4 E = 5 F = 6 G = 7 H = 8 I = 9 J = 10
K = 11 L = 12 M = 13 N = 14 O = 15 P = 16 Q = 17 R = 18 S = 19 T = 20
U = 21 V = 22 W = 23 X = 24 Y = 25 Z = 26

3— Écris une lettre à tes parents leur expliquant tes soucis et tes questions.

- Qui va s'occuper de ton chat si tu le laisses derrière au moment de déménager dans une nouvelle maison?
- Quand peux-tu voir ta grand-mère?
- Et ton oncle qui t'emmène toujours pêcher?
- Est-ce que tu vas avoir ta propre chambre?

Chère maman,



Décisions, décisions, décisions

Chapitre Trois



● Suzanne se retrouve au milieu —

● Les parents de Suzanne ne se sont jamais entendu sur quoi que ce soit. Son père aimait la musique rap, sa mère aimait la musique country. Son père adorait les motos, sa mère les affaires. Lorsqu'ils se sont séparés, Suzanne espérait vraiment que les disputes allaient cesser.

● Ses parents ont rendu visite à un ami avocat et ils ont rédigé leur propre entente de séparation. Pas de tribunal, pas de grosses histoires. La mère de Suzanne a acheté une maison près de l'école de Suzanne, qui passait une semaine sur deux chez sa mère et une semaine sur deux chez son père.

● Après la séparation, le père de Suzanne a gardé la maison et a ouvert son propre atelier de réparation de motos à l'arrière de la maison. Suzanne adorait y passer du temps avec lui.

● Un jour, le père de Suzanne lui a permis de conduire sa moto Harley toute seule sur des chemins peu fréquentés. Toute excitée, Suzanne l'a raconté à sa mère, qui s'est fâchée. « Quel genre de parent est-il donc? Tu aurais pu te tuer! » s'est-elle écriée.

● Sa mère a téléphoné à l'ami avocat. Elle voulait la garde exclusive de Suzanne. Le père de Suzanne a dit à Suzanne qu'il lui obtiendrait les services d'un avocat lorsqu'elle aurait 12 ans. Elle en avait alors 11. Ce que son père a dit à Suzanne n'était pas bien : elle ne pourrait pas avoir d'avocat pour elle-même.

● Cette fois, le père et la mère de Suzanne ont rencontré un juge et des dispositions ont été prises pour que Suzanne puisse parler à un conseiller. Suzanne a apprécié de pouvoir parler avec quelqu'un du fait

- que sa mère était si stricte et que son père était si chouette. Elle
- était fatiguée de se retrouver au milieu de leurs disputes à son sujet.
- « Je veux faire des courses de moto lorsque je serai grande. Je
- devrais habiter avec mon père, car il me laisse faire ce que je veux.
- Je ne veux pas faire de peine à Maman, mais elle est trop sévère »,
- Suzanne a expliqué au conseiller.
- Le conseiller a ensuite rencontré d'abord la mère de Suzanne, puis
- son père, et il a beaucoup parlé avec Suzanne. Après, les parents de
- Suzanne sont retournés voir le juge. La mère de Suzanne n'a pas
- obtenu la garde exclusive. Suzanne n'est pas non plus allée vivre avec
- son père. Le juge a demandé aux deux parents de bien penser à la
- manière dont ils traitaient Suzanne et de chercher de l'aide
- professionnelle s'ils n'étaient pas capables de cesser d'utiliser leur
- fille pour régler leurs disputes.

Lorsque tu as 12 ans, ou même 14 ans, ce n'est pas toi qui décide où tu vas vivre, mais tes pensées et tes sentiments seront pris en considération. Tu peux avoir l'occasion de parler avec un conseiller qui écoutera ton point de vue et pourra le présenter dans un rapport. Le juge en charge du tribunal de la famille prendra la décision finale après avoir pris en considération le meilleur intérêt de tous les enfants concernés. La clé est de décider où tu vas vivre et avec qui dans le cadre d'une solution qui sera la meilleure pour toi et pour tes parents.

Aller au tribunal de la famille lorsque tes parents ne peuvent pas se mettre d'accord

Tu n'auras probablement pas l'occasion de parler face à face avec le juge à moins qu'il ne s'agisse d'un membre de ta famille. Si tes parents ne peuvent pas se mettre d'accord sur l'endroit où tu iras vivre, le juge peut ordonner une **évaluation** afin d'avoir une meilleure idée de ce à quoi ressemble ta vie avec chacun de tes parents. L'objectif est de s'assurer que tu seras en

Évaluation : rapport qui aide le juge à comprendre les besoins et les souhaits des enfants concernés par un processus juridique.

sécurité et que tu pourras voir tes deux parents. Tu n'as pas besoin d'informer tout le monde de ce qui se passe dans ta vie : tu parleras probablement à un conseiller à quelques reprises. De nombreux conseillers aiment parler avec les enfants plus d'une fois afin de s'assurer qu'ils comprennent bien de quelle manière les membres de la famille interagissent ensemble. Tu joueras peut-être aux cartes ou aux dames avec le conseiller, ou ce dernier te demandera de dessiner une image représentant ta famille. Tu pourrais avoir des rencontres avec un conseiller privé, avec un Aîné ou peut-être avec quelqu'un qui travaille dans un programme gouvernemental tel que le programme de conciliation familiale.

La conciliation familiale aide à ramener la paix au sein des familles

À Thompson, Winnipeg, Brandon, Le Pas, Dauphin et Swan River, ainsi que dans d'autres collectivités près de ces villes, les enfants dont les parents sont en train de se séparer ou de divorcer sont souvent envoyés au service de conciliation familiale. Ce programme offre des services aux familles qui subissent une séparation ou un divorce. Les évaluations ordonnées par le tribunal dans le cadre du programme de conciliation familiale ont pour objectif d'aider les juges du tribunal de la famille à comprendre les besoins et les souhaits des enfants concernés par ce processus juridique. Ta première rencontre se déroulera peut-être dans ta maison avec l'un de tes parents présent. Plus tard, tu te rendras aux bureaux du programme. Si tu as 8 ans, 9 ans, 10 ans ou 11 ans, tu voudras peut-être te joindre au Groupe d'enfants du programme afin de rencontrer d'autres enfants qui sont au milieu de changements familiaux semblables aux tiens.

Ce que tu penses et ce que tu ressens est important. Donne la chance au conseiller de t'aider à comprendre ce qui se passe et à faire face aux changements qui se produisent dans ta vie. Personne ne peut arrêter ces changements, mais les choses iront mieux pour toi si quelqu'un peut t'aider à y faire face. Ta voix doit être entendue.

Le conseiller examinera l'horaire de travail de tes parents, déterminera quel parent t'aide avec tes activités scolaires ou tes activités sportives, et de quelle manière chacun t'aide. On peut interdire à un parent de te voir, si ce parent n'a jamais joué de rôle actif dans ta vie ou s'il a été violent. La plupart du temps toutefois, il sera préférable que tu puisses voir tes deux parents. Le conseiller rédige son rapport en se fondant sur ce qu'il a appris sur toi et sur ta vie de famille. Il offrira au juge des suggestions sur l'endroit où tu devrais vivre et le parent avec lequel tu devrais y vivre, ainsi que sur la manière dont devraient se dérouler les visites avec l'autre parent.

Le conseiller examine toute la situation et il fait de son mieux pour être équitable. Que se passera-t-il si ta mère est constamment en voyage d'affaires à cause de son emploi? Si ton père a un horaire variable, à cause duquel il travaille parfois tard la nuit, ou toute la nuit à certains moments et toute la journée à d'autres? Est-ce que ta mère dispose d'une chambre pour toi ? Est-ce que tu dors sur le sofa chez ton père? Les plans qui sont mis en place pour assurer tes soins et le meilleur calendrier possible pour tout le monde devraient tenir compte de tous ces faits.

Les dispositions prises pour ton frère seront peut-être différentes de ce qui est décidé pour toi. Si ton frère a 17 ans et a déjà un emploi à temps partiel, il est probable qu'il continuera de vivre près de son école et de son travail. Au fur et à mesure que tu grandis, ces dispositions devront peut-être être changées. Ce n'est pas parce que tu n'aimes pas ce qui se passe que la situation va demeurer la même. Mais cela ne veut pas dire non plus qu'elle va changer de la manière dont tu le voudrais. Essaie de parler librement avec le conseiller afin d'aider à apporter ces changements.

Toutes ces rencontres prennent du temps à organiser, parfois plusieurs mois. Entretemps, essaie de ne pas t'inquiéter. Le juge émettra une **ordonnance temporaire** en fonction de ce qu'il a appris sur ton lieu de résidence actuel et du fait que cette situation semble bien fonctionner pour toi ou non.

Ordonnance temporaire :
plan temporaire qui détaille où tu dois vivre et avec qui pour le moment. Ce plan peut changer une fois que le juge aura lu le rapport du conseiller et reçu ses suggestions.



● Marie n'est pas une gardienne d'enfants —

● Peu après la séparation des parents de Marie, son père a épousé
● Carole. Marie habitait avec sa mère. Son père a emménagé avec
● Carole et les deux jeunes enfants de cette dernière. Cette première
● année, le père de Marie s'est assuré de passer du temps seul avec
● Marie, même lorsque ce n'était que pour aller faire une balade à pied
● dans le quartier. Marie avait alors 10 ans. « Quoi qu'il arrive, je serai
● là pour toi » lui avait dit son père.

● Lorsque son père a dit à Marie que lui et Carole allaient avoir un
● nouveau bébé, Marie s'est inscrite à un cours de garde d'enfants à
● l'école. Elle était tellement excitée d'avoir finalement une petite sœur.

● Après la naissance de sa petite sœur, les choses ont commencé à
● changer. Marie ne pouvait plus voir son père seule. « Les choses
● redeviendront normales, chérie. Sois juste un petit peu patiente.
● Hélène est plutôt mignonne, n'est-ce pas? Elle a juste besoin d'un peu
● plus d'attention pour le moment » disait son père.

● Lorsque Marie a eu 12 ans, les choses ont de nouveau changé.
● Chaque fois qu'elle venait voir son père, celui-ci suggérait que lui et
● Carole avaient besoin de reprendre un peu leur souffle. Au début,
● Marie était assez fière d'être laissée toute seule en charge des
● autres enfants. Mais après trois mois de garde d'enfants sans avoir
● jamais eu l'occasion de passer du temps avec son père, elle a
● commencé à en avoir assez. Son père ne savait même pas qu'elle
● faisait partie de l'équipe championne de soccer. Elle n'avait jamais le
● temps de parler avec lui.

● La mère de Marie a remarqué que Marie ne voulait plus aller
● rendre visite à son père. « On peut peut-être faire quelque chose,
● chérie » a-t-elle dit à sa fille lorsque Marie lui a expliqué la situation.
● Elle a appelé son avocat pour voir si quelqu'un pourrait parler de la
● situation au père de Marie ou s'il était possible de modifier les
● arrangements de garde. On a demandé au père de Marie de suivre un
● cours d'éducation parentale.

Avant de te fâcher à cause de la situation, lis ce que les experts du droit ont à dire à ce sujet : les enfants semblent mieux se porter lorsqu'ils voient leurs deux parents, donc le système juridique essaie de mettre sur pied des ententes entre parents qui reflètent ce besoin. Les choses peuvent toutefois changer. Les dispositions d'une entente peuvent être modifiées si la situation change. Lorsque tu grandis par exemple, tu peux ne plus vouloir aller passer tout ton été au chalet de tes grands-parents avec ta mère : tu auras peut-être besoin de temps pour tes amis ou pour un emploi.

Exprime-toi lorsque les choses vont mal

C'est dur de dire à un adulte que ce qu'il fait te fâche lorsque tu n'as que 9 ans ou même 12 ans. Peux-tu aller voir quelqu'un comme ton grand-parent préféré? Ou ton professeur à l'école? Parle-leur et partage tes idées aussi honnêtement que possible. Ils pourront peut-être parler en ton nom, lorsque les arrangements sur ta garde sont sur le point d'être changés. Tout le monde veut prendre les meilleures décisions possibles en ce qui te concerne.

Les parents sont des gens ordinaires. Ils font des erreurs comme tout le monde et ils veulent se rattraper lorsqu'ils en ont fait. Donne-leur une chance de corriger la situation en leur disant ce qui ne va pas et ce que tu ressens.



ACTIVITÉS – Chapitre Trois

1– Vrai ou faux (RÉPONSES À LA PAGE 65)

1. Lorsque tu auras 12 ans, tu pourras parler à un juge pour lui dire où tu veux habiter.
 Vrai Faux
2. Tu auras toujours ton propre avocat lorsque tes parents se séparent ou divorcent.
 Vrai Faux
3. Une personne formée à t'écouter et à en apprendre de ce que tu dis écoutera ton opinion.
 Vrai Faux
4. Si ta mère garde la maison familiale où tu as toujours eu ta propre chambre, tu habiteras avec elle, comme tu l'as toujours fait.
 Vrai Faux
5. Tant qu'il n'y a aucun danger, il est préférable que les enfants puissent passer du temps avec leurs deux parents.
 Vrai Faux
6. L'accord entre tes parents ne peut pas être modifié une fois que tu atteins l'âge de 12 ans.
 Vrai Faux



2— Relie chaque mot à la description qui lui correspond (tire un trait entre les deux).

(RÉPONSES À LA PAGE 65)

- | | |
|---------------|---------------------------------------|
| Juges • | • Aident à régler les disputes |
| Conseillers • | • Prennent les décisions finales |
| Avocats • | • Parlent avec les enfants |
| Médiateurs • | • Rédigent l'accord entre les parents |

3— Écris une autre lettre à tes parents.

Explique-leur ce qui te rend le plus heureux. Le chien de la famille? Avoir ta propre chambre? Voudrais-tu passer quelques samedi soirs avec tes grands-parents? Avoir des amis qui viennent dormir chez toi? Jouer à un sport ou passer du temps avec chaque parent? N'oublie pas, cette lettre ne va pas influencer ce qui va t'arriver, mais elle peut t'aider à déterminer ce dont tu as besoin et ce que tu penses de la situation. Donne-la à ton conseiller ou à quelqu'un en qui tu as confiance.

Cher Papa,



4 — Colorie la page de couverture de ce livret.





Vivre dans deux maisons

Chapitre Quatre



● Jacques s'y habitue —

● Les parents de Jacques se sont séparés juste après Noël. Jacques ne
● les avait même pas vus se disputer. « Le plus difficile, c'est quand on te
● le dit, dit-il aujourd'hui. Tu n'as aucune idée quoi faire ou quoi dire ».

● « J'allais chez mon père et ma mère me manquait, et chez ma
● mère, mon père me manquait. Au début, on est triste, on pleure et on
● ne sait pas quoi faire ou quoi dire. Ma mère m'a demandé ce que je
● ressentais, mais j'étais trop en colère et trop triste pour lui
● répondre. »

● C'était il y a deux ans. Jacques dit que la situation est différente
● maintenant. « J'ai deux de tout, en quelque sorte : deux maisons, avec
● des choses différentes à chaque place. Je collectionne les animaux en
● peluche, mais je les garde tous chez ma mère. Chez mon père, je
● collectionne les DVD et les jeux d'ordinateurs. C'est super! C'est
● amusant d'habiter dans une nouvelle maison et d'avoir deux maisons,
● deux fêtes d'anniversaire et deux fêtes de Noël. Tu as deux de tout.
● Tu es spécial. »

● « Puis un jour, tes parents tombent amoureux de quelqu'un d'autre
● et les choses changent. Mon père va se marier cet été. Le nouvel ami
● de ma mère est chouette : il joue au hockey avec moi et il est bon. La
● nouvelle femme de mon père n'est pas aussi chouette. »

● Aujourd'hui, Jacques trouve des choses qu'il aime dans les deux
● maisons. Les jours où les choses vont mal, il peut parler longuement
● de ce qui ne va pas, et les jours où il trouve que c'est trop d'avoir des
● règles différentes dans des maisons différentes, il se dit, comme il
● dit à sa petite sœur Aimée : « Tu t'y habitueras. Pense juste à ce qui
● marche bien ».

Si tes parents ont une entente de **garde conjointe**, il y a de bonnes chances que tu habiteras dans deux maisons, comme le font des milliers d'autres enfants au Canada. Tu auras deux maisons différentes, des règles différentes dans chaque et souvent tout un nouveau groupe de personnes auxquelles t'habituer. Ce ne sera peut-être pas toujours juste, mais ce pourrait également être la meilleure solution, et une situation très amusante.

Certains parents recréent dans ta deuxième maison une chambre qui ressemble exactement à celle que tu avais dans ta première maison. D'autres emménagent avec un nouveau partenaire qui a déjà des enfants et tout à coup, la vie devient surpeuplée. Faire cohabiter sous un même toit des enfants de deux familles différentes est compliqué, et parfois, c'est injuste. Mais tu t'habitueras à ces changements.

En dépit des disputes entre tes parents, ton intérêt à toi, l'enfant, doit être pris en considération. C'est ainsi que les choses doivent se dérouler. Et comme le conseille Jacques : « Tu t'y habitueras. Pense juste à ce qui marche bien ».

Quels sont tes droits dans cette situation?

Tu as le droit de voir tes deux parents. Tu n'as pas le droit de choisir chez qui tu veux vivre, et c'est une bonne chose pour de nombreuses raisons. Tu pourrais prendre une décision qui semble la bonne lorsque tu as huit ans, mais qui pourrait s'avérer être la mauvaise en fin de compte. Tu pourrais perdre contact avec l'autre parent ou avec tes grands-parents. Ce n'est pas à toi de choisir entre tes deux parents et de t'en sentir coupable après. Pense à ça. Peut-être que ta mère ne te laisse pas rester debout jusqu'à 10 h le soir et qu'elle continue à dire « quand tu seras plus vieux ». Ton père s'intéresse plus à ton hockey : il pense que tu vas devenir un champion. Lorsqu'il te dit que les athlètes se couchent tôt, ça semble logique. Ta mère met de l'argent dans ton compte en banque et te montre comment te servir d'un distributeur automatique. Ton père oublie toujours de te donner de

Garde conjointe : *lorsque tes deux parents ont la responsabilité légale de prendre les décisions concernant ton lieu de résidence, ta scolarité, tes activités et ta santé. Tu peux habiter presque exclusivement avec un seul parent, ou alterner entre tes deux parents.*

l'argent, mais au moins tu en as toujours un peu. Tu as toujours aimé les oiseaux, mais ton père préfère la menuiserie. Le nouveau partenaire de ta mère te laisse emprunter ses jumelles et t'emmène à la campagne pour de chouettes balades d'observation des oiseaux. En fin de compte, tu auras peut-être le meilleur des deux mondes.



● « On a mal aux pieds » s'écrient les jumeaux —

● Lorsque les parents des jumeaux se sont séparés, ils voulaient tous les deux que Monique et Alexandre viennent habiter chez eux. Leur mère et leur père habitaient à une rue l'un de l'autre, alors ils ont décidé que les jumeaux alterneraient leurs nuits entre la maison de leur père et celle de leur mère. Leur mère les emmenait à leurs cours d'art et leur père aidait à entraîner leur équipe de soccer. C'était une meilleure situation que celle des jumelles du film « Le piège à parents », dans lequel les jumelles étaient séparées et vivaient chacune avec un parent différent. Monique et Alexandre étaient proches l'un de l'autre et ils ne pouvaient pas imaginer d'être séparés. L'accord conclu entre leurs parents a toutefois commencé à les fatiguer.

● « On a des valises et nos livres d'école et notre chien Jo. On a mal aux pieds à force de porter tout ça d'une maison à l'autre tous les jours » s'est plainte Monique, qui avait neuf ans. Alexandre était d'accord avec elle.

● Ils n'avaient plus le temps de voir leurs amis. Monique avait peur de ne plus pouvoir jouer au soccer parce qu'elle oubliait souvent où se trouvait son sac de sport. Est-ce qu'elle allait se faire renvoyer de l'équipe? Alexandre a eu des problèmes à l'école parce qu'il perdait continuellement ses livres d'école. Leur entraîneur de soccer a remarqué que les choses n'allaient pas bien et il a parlé à leur père. Les deux parents se sont mis d'accord que la situation serait plus facile pour les jumeaux et pour eux si les enfants alternaient une semaine chez chaque parent.

● Lorsque les choses s'arrangent —

● La séparation des parents peut survenir lorsque l'enfant est si jeune
● qu'il ne se rappelle pas des disputes et des bons moments. Jessica
● habitait chez sa mère et son nouveau partenaire pendant la semaine.
● Son père travaillait en dehors de la ville, et lorsqu'il revenait pour les
● fins de semaine, elle habitait avec lui. « Je ne ressens aucune
● tristesse, parce que je sais que je vais les voir tous les deux et c'est
● comme ça depuis aussi longtemps que je puisse me souvenir, explique
● Jessica. Avant, j'apportais une petite valise à l'école, mais maintenant
● c'est plus facile de laisser mes affaires aux deux endroits ».

● Même lorsque Jessica était toute petite, elle connaissait bien son
● horaire. Elle aimait savoir où elle allait devoir aller et quand elle
● devait y aller. « Quand j'étais petite, ma mère m'obligeait à aller voir
● mon père même quand je voulais rester avec elle. Si elle n'avait pas
● fait cela, je ne connaîtrais pas mon père, alors je suis contente qu'elle
● l'ait fait. J'avais seulement trois ans, alors ça ne me dérangeait pas ».

● Jessica a de la chance. Tout le monde habite près de tout le monde
● dans sa famille. Elle continue à voir régulièrement ses grands-parents,
● ses oncles et tantes et le reste des familles de ses parents. Elle peut
● se rendre à pied à la nouvelle maison de son père, dans laquelle ce
● dernier a construit une chambre tout spécialement pour elle.

Partager le temps des enfants entre deux maisons est une solution courante lorsque les deux parents sont proches de leurs enfants mais ne peuvent pas s'entendre entre eux. La séparation et le divorce sont des problèmes d'adultes, mais ils obligent souvent les enfants à déménager juste au moment où ils viennent finalement d'apprendre leur code postal!

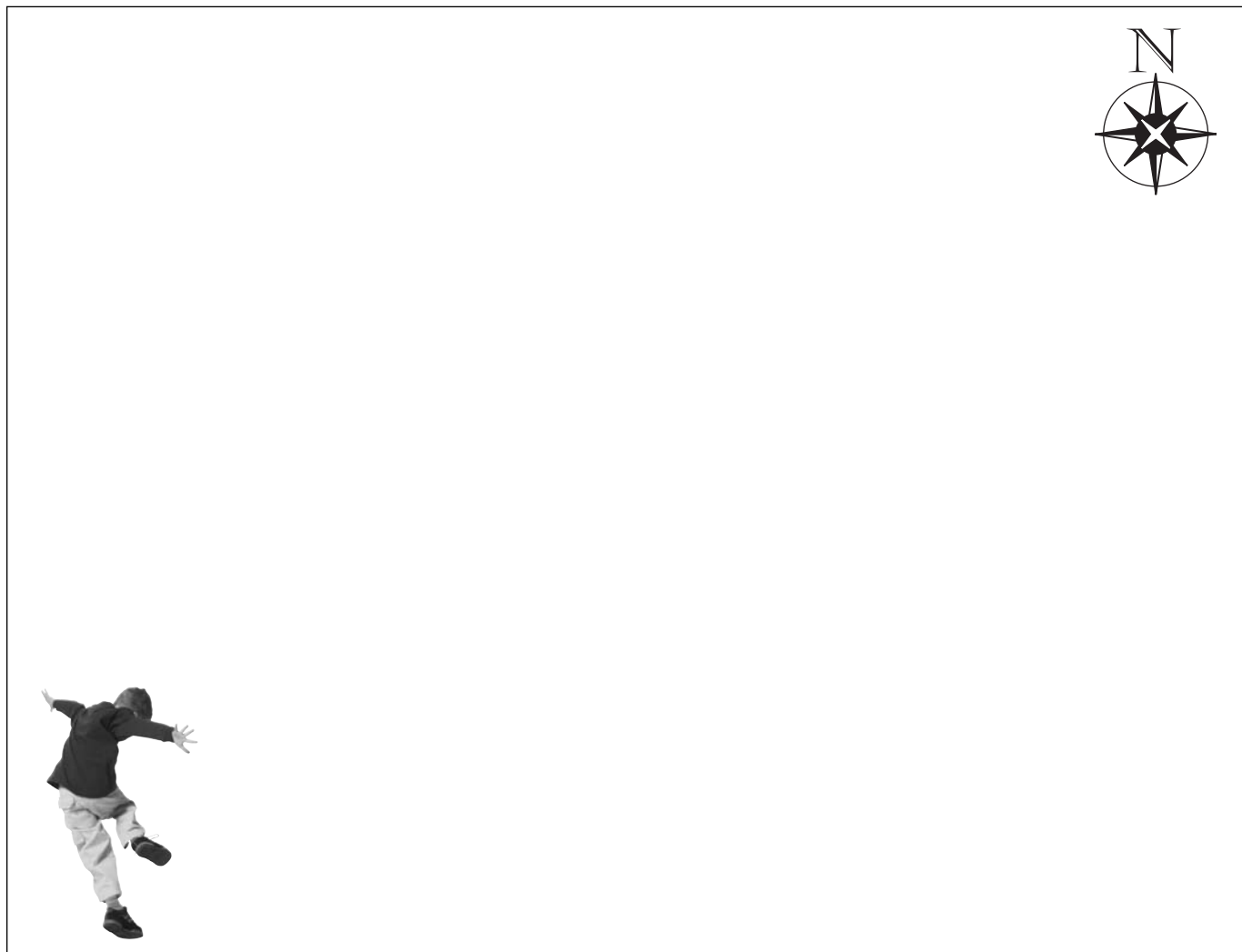
Tu as le droit d'avoir ta place dans la vie de tes parents et dans leur maison pendant que tu grandis, qu'ils habitent seuls, qu'ils soient remariés et aient de nouveaux enfants, ou qu'ils retournent vivre chez tes grands-parents. Quels que soient les arrangements de garde, tes parents demeurent tes parents.



ACTIVITÉS – *Chapitre Quatre*

1– Dessine une carte pour définir ton territoire et les endroits où tu vis.

Inclus dans ton dessin tes deux maisons, ton école, l'arène de hockey où tu joues, la bibliothèque et les autres endroits où tu te rends régulièrement.



2— Mots croisés à compléter (RÉPONSES À LA PAGE 65)

LISTE DE MOTS :

3 lettres

mal

4 lettres

Aîné

juge

6 lettres

parler

avocat

maison

7 lettres

famille

enfants

8 lettres

tribunal

décision

9 lettres

programme

médiateur

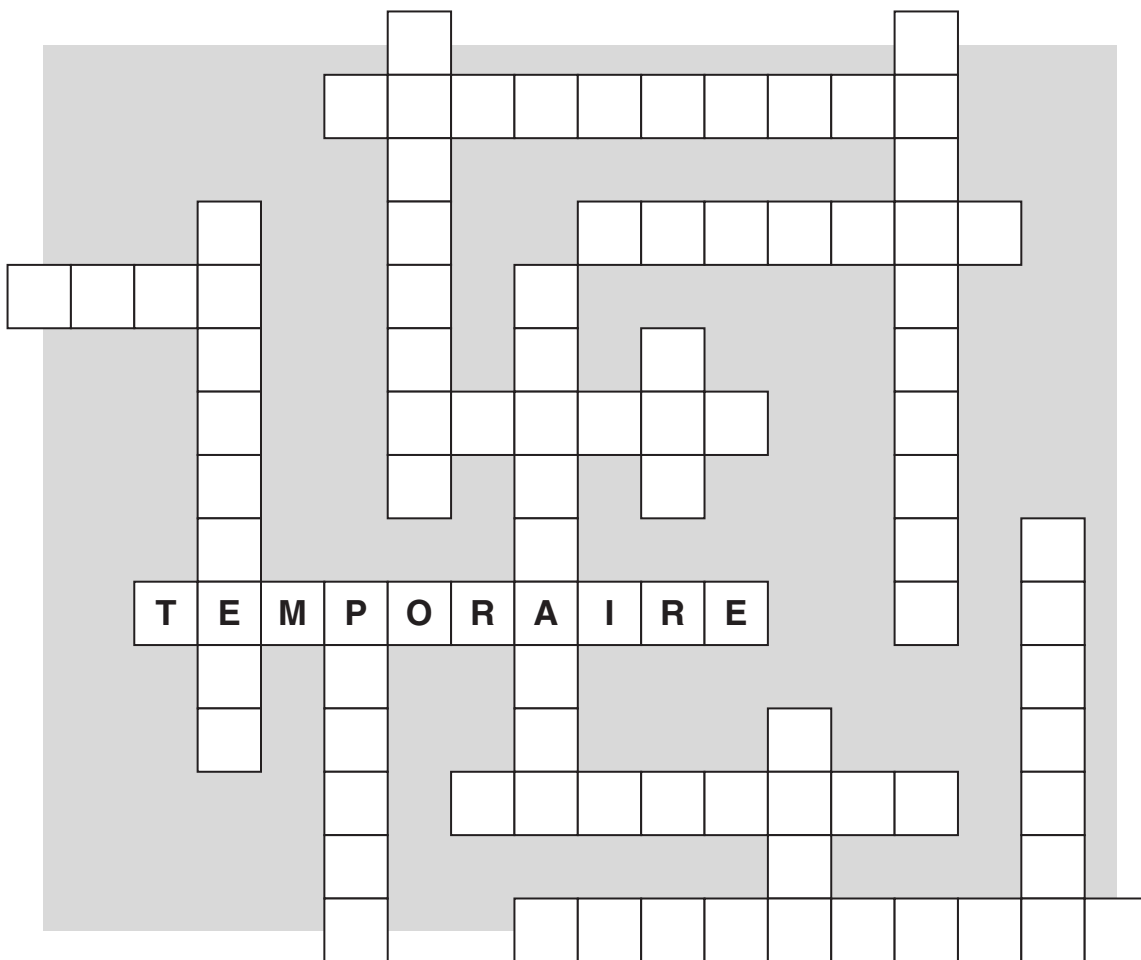
10 lettres

temporaire

conseiller

sentiments

ordonnance



3— Remets les lettres dans l'ordre pour découvrir les expressions ci-dessous.

(RÉPONSES À LA PAGE 65)

1. snimaso = _____
2. egrad etnicojon = _____
3. ttennee leatrpnae = _____
4. ffrédnite = _____

4— Les définitions ci-dessous correspondent aux expressions en désordre ci-dessus.

(RÉPONSES À LA PAGE 65)

1. Un accord entre tes parents à ton sujet. _____
2. Deux endroits où tu vis. _____
3. Quand tu passes autant de temps avec un parent qu'avec l'autre. _____
4. Si ce n'est pas la même chose, c'est _____.





Et s'il y a de la violence?

Chapitre Cinq

5

● La famille de Thomas trouve un abri —

● Thomas, huit ans, s'est toujours occupé de ses deux petites sœurs. Il a toujours été très fier d'être le grand frère. Si tout allait bien pour ses sœurs, alors tout allait bien pour lui.

● Lorsque son père est arrivé à la maison un soir, Thomas savait qu'il avait déjà bu. Sa mère lui a mis 20 dollars dans la poche et a poussé les enfants vers la porte, en suggérant qu'ils aillent se chercher quelque chose à manger. Thomas pouvait entendre son père crier. Julie, sa plus jeune sœur, a commencé à pleurer et Bénédicte reniflait. Thomas les a alors emmenées pour aller manger des hamburgers.

● Après manger, Thomas a ramené les filles à la maison, il les a mises au lit et il est resté avec elles jusqu'à ce qu'elles s'endorment. Lorsque le ton de la dispute a commencé à monter, il s'est glissé à l'extérieur et il a appelé le 911. Son père était parti quand les policiers sont arrivés. Ils ont emmené Thomas, sa mère et ses sœurs dans un abri où ils pourraient être en sécurité jusqu'à ce que sa mère décide quoi faire.

Malheureusement, Thomas n'est pas le seul enfant qui vit dans une maison où il y a des abus (gifle, coups, cris et autres mauvaises choses). L'alcool et les drogues font souvent perdre le contrôle à un ou deux des parents et éclater leur colère.

Les mauvais traitements, ce n'est pas bien. Qu'est-ce que ça veut dire? Personne n'a le droit de frapper quelqu'un d'autre ou de l'appeler par des noms cruels. Certains mauvais traitements, comme les coups, sont interdits par la loi. Les mauvais traitements sexuels sont aussi interdits par la loi. Ça



veut dire, par exemple, que personne n'a le droit de se glisser dans ton lit et de te toucher. Si ton père, ton oncle ou un ami te fait mal, dis-le à un autre adulte en qui tu as confiance. Cherche de l'aide. Si les policiers viennent chez toi, essaie de leur parler. Peux-tu demander de l'aide à ta grand-mère, à la meilleure amie de ta mère ou à un autre membre de la communauté?

Si un de tes parents te frappe après avoir bu, ça ne veut pas dire qu'il ne t'aime pas. C'est bizarre. C'est normal d'avoir des sentiments partagés, comme la peur, le dégoût ou même de la haine envers le parent violent. Essaie de trouver quelqu'un avec qui tu peux parler de tes sentiments et qui peut t'aider à les comprendre.

Est-ce que ton père ou ta mère va aller en prison si tu dis à la police ce qui s'est passé? Est-ce qu'ils devraient aller en prison? Est-ce qu'on va t'enlever de chez tes parents? Ce que tu dis n'enverra personne en prison. Ce sont les mauvais traitements qu'il inflige qui peuvent envoyer un parent violent en prison.

Si on t'emmène dans un abri avec ta mère, on t'offrira de l'aide pour trouver une façon plus sûre de vivre.

Certains enfants sont maltraités par leurs parents ou par des gens avec qui leur père ou leur mère choisit de vivre. Parfois les adultes prennent de mauvaises décisions. Ce n'est pas ta faute. C'est leur problème. Mais quand il y a de la violence dans la famille, ça touche tout le monde. Les mauvais traitements sont interdits par la loi.

Quand la situation devient trop difficile...

1. Appelle le 911 ou ton poste de police local pour recevoir de l'aide, ou demande à quelqu'un de le faire pour toi. Les policiers viendront pour s'assurer que ni toi ni personne d'autre dans la maison n'est blessé. Ils sépareront peut-être tes parents et ils emmèneront l'un ou l'autre (ou les deux) pour qu'ils se calment. Si quelqu'un a blessé quelqu'un d'autre, les policiers **accusent** la personne violente de voies de fait.

Accusation : *lorsque la police accuse quelqu'un de ne pas respecter la loi. Cette personne doit aller au tribunal pour répondre à l'accusation ou pour être punie pour ce qu'elle a fait de mal si le tribunal décide qu'elle n'a pas respecté la loi.*

Ordonnance de protection, ordonnance de prévention, engagement à ne pas troubler l'ordre public :

ordres donnés par le tribunal pour la protection, pour garder une personne abusive loin de ta famille, de ta maison, de ton école ou du lieu de travail d'un de tes parents.

2. Si tu as des grands-parents, une tante proche, un oncle ou un voisin avec qui tu te sens en sécurité, dis-le aux policiers et ils t'emmèneront peut-être là. Si tu n'as nulle part où aller, ils peuvent appeler la Division des services à l'enfant et à la famille pour t'aider.
3. Parle aussi ouvertement que possible de ce qui s'est passé. Dès que tu peux, écris ce qui s'est passé ou fais-en un dessin.
4. Demande de l'aide et du soutien. Essaie de savoir ce qui va t'arriver.
5. Ce que tu dis ne va envoyer personne en prison. Ce sont les mauvais traitements que tes parents infligent qui peuvent les envoyer en prison. On peut également offrir de l'aide à tes parents pour résoudre leurs problèmes.
6. Poser des questions est sans danger et raisonnable.

Comment la loi peut-elle t'aider?

Avec l'aide des policiers ou d'un avocat, ta mère ou ton père peut obtenir une **ordonnance de protection** ou une **ordonnance de prévention** pour tenir la personne à l'origine des mauvais traitements loin de ta famille, de ta maison, de ton école ou du lieu de travail d'un parent. Tu entendras peut-être aussi parler d'un **engagement de ne pas troubler l'ordre public**, qui permet de se protéger d'une personne qui n'est pas de ta famille.

Si une personne désobéit à l'une de ces ordonnances ou ne respecte pas l'engagement de ne pas troubler l'ordre public et essaie d'entrer chez toi ou dans un endroit où on lui a dit de ne pas aller, les policiers peuvent l'emmener et l'accuser d'une infraction. Ces ordonnances sont des documents légaux mis en place pour te protéger et protéger ta famille.

Ton école et ton programme de garde après l'école peuvent aussi être hors limite. Le personnel sera prévenu des ordonnances ou de l'engagement de ne pas troubler l'ordre public. Demande-leur si tu n'es pas sûr.

Si quelqu'un est blessé, la police déposera des accusations criminelles. Ta famille passera au tribunal criminel, et non au tribunal de la famille, qui aide à régler les différends familiaux. Ce n'est pas comme à la télévision où les choses sont réglées en une heure ou même en un jour.

La personne accusée de **voies de fait** aura un avocat. Cet avocat est appelé avocat de la défense. L'avocat qui présente la cause de la victime est appelé avocat de la Couronne ou procureur. Il y a des règles à respecter au tribunal, et les avocats de la défense et de la Couronne doivent les respecter.

Si un contrevenant passe devant un tribunal et est déclaré coupable, il peut être envoyé en prison ou dans un lieu où il pourra recevoir de l'aide pour résoudre son problème de drogue ou d'alcool. L'idée est de te protéger et de protéger ta famille. Le cas échéant, d'autres arrangements pourront être pris pour prendre soin de toi. Il y a plus de détails sur cette question dans le chapitre Six.

Ne t'attends pas à ce que ça se passe vite. Régler une cause au tribunal prend du temps. On s'occupera de toi et il y aura quelqu'un pour t'aider à tenir le coup. C'est très dur pour tout le monde, mais ça s'arrangera.

Si un de tes parents est violent, peux-tu encore le voir?

Si on t'a autorisé à voir ton père ou ta mère chaque semaine, tu pourras encore le ou la voir. Cependant, il peut se passer un certain temps avant que les visites ne soient arrangées si ta mère ou ton père fait l'objet d'accusations.

Si une « ordonnance d'interdiction de communiquer » est en place, tu ne pourras peut-être pas voir ton père ou ta mère pendant un certain temps. C'est fait pour protéger tout le monde.

Voies de fait : *de par la loi, il est interdit de frapper ou de battre quelqu'un. Quand quelqu'un fait mal à quelqu'un d'autre de cette manière, la police accuse cette personne de voies de fait.*

Témoigner : parler au tribunal et dire ce qui t'est arrivé ou ce que tu as vu. Tu devras peut-être prêter serment sur la Bible ou promettre que tu diras la vérité et que tu n'inventeras pas des histoires.

Seras-tu obligé de rendre visite à un parent abusif?

Si un de tes parents est abusif ou violent et que tu as peur de lui, tu auras peut-être encore des visites surveillées avec lui. Ça veut dire que quelqu'un sera avec toi pendant les visites. Les enfants semblent aller mieux s'ils voient leurs deux parents régulièrement. Si tu as peur d'un de tes parents et que tu ne supportes pas les visites, parles-en à un conseiller et explique-lui ta version de l'histoire.

Si ton père ou ta mère souffre d'un problème de santé mentale, de drogue ou d'alcool, tes visites pourraient être arrangées dans un lieu éloigné de ta maison, comme un centre d'accès. À Winnipeg et à Brandon, ces centres offrent un lieu sûr où le personnel reste avec toi pendant que tu rencontres ton père ou ta mère. Tes parents ne se verront pas. Les règles sont strictes et chaque parent doit les accepter. Le parent qui visite doit arriver avant toi et l'autre parent. Il ne peut pas partir avant que tu sois parti en sûreté. Ce système est conçu pour l'empêcher de savoir où tu habites. Tu n'auras pas à avoir peur de la colère de ce parent.

Si tu dois aller au tribunal

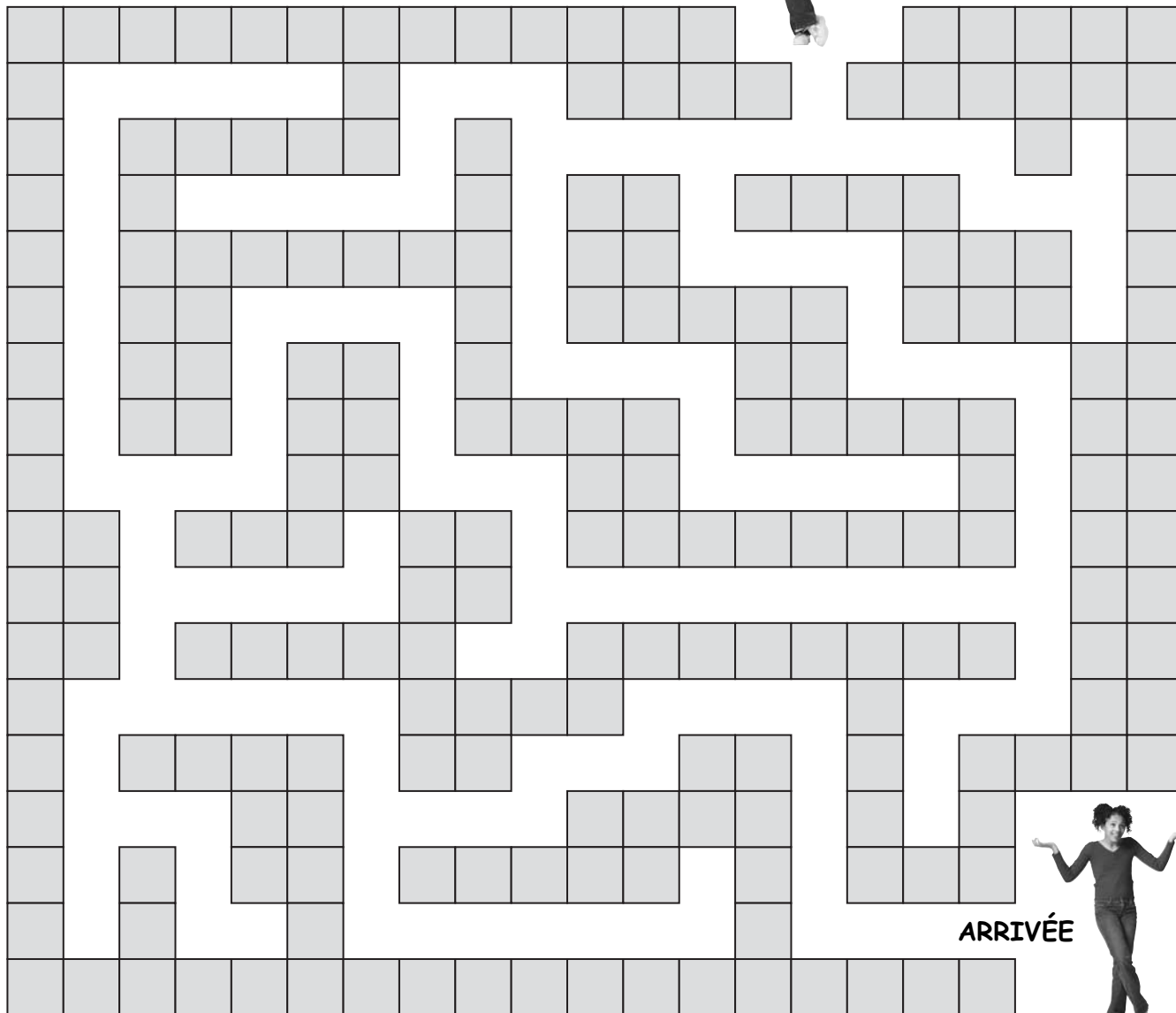
La plupart du temps, tu n'auras pas besoin d'aller au tribunal. Si tu as été victime de mauvais traitements ou si tu en as été témoin (si tu as vu les mauvais traitements), tu devras peut-être **témoigner** ou parler de ce que tu as vu devant un tribunal criminel. Pendant que tu attendras ton tour de témoigner en dehors de la salle d'audience, tu seras assis avec quelqu'un qui sait tout sur ce qui se passe au tribunal, qui pourra t'aider à comprendre ce qui va se passer et te soutenir. Au tribunal criminel, le juge peut te parler directement.

ACTIVITÉS – Chapitre Cinq

1– Labyrinthe (RÉPONSES À LA PAGE 66)



← DÉPART



ARRIVÉE



2— Rassemble un groupe de cinq ou six amis et prépare une variation du jeu « ma parole contre la sienne ».

Il te faudra une feuille de papier vierge et un crayon ou un stylo pour chaque joueur.

1. Commence en écrivant sur ta feuille le nom de deux personnages, avec des noms réels ou imaginaires, en haut de la page. Plie le haut de la page pour cacher les noms et passe le papier à la personne qui est à ta gauche ...
2. Ensuite, écris sur la feuille que ton voisin vient de te passer l'endroit où se sont rencontrés les personnages. Plus c'est fou et plus les résultats seront drôles. Sers-toi de ton imagination. Maintenant plie ton papier à nouveau et FAIS PASSER ...
3. Écris les vêtements qu'ils portaient et FAIS PASSER ...
4. Maintenant écris ce que l'un dit à l'autre et FAIS PASSER ...
5. Écris ce que l'autre répond et FAIS PASSER ...
6. Écris là où ils vont et FAIS PASSER ...
7. Écris ce qui se passe à la fin et FAIS PASSER ...
8. Maintenant déroule le papier et lis à voix haute les histoires que vous avez écrites ensemble.

3— Relie chaque mot à la description appropriée en traçant un trait entre les deux.

(RÉPONSES À LA PAGE 66)

Ordonnance de protection •

Mauvais traitements •

Témoigner •

Sortie éducative •

Tribunal criminel •

• Raconter ton histoire au tribunal

• C'est là que sont jugées les infractions violentes

• Te protège d'un parent violent

• Taper, frapper, crier

• Sortie amusante avec un adulte



Familles étendues et reconstituées, tutelles, familles d'accueil

Chapitre Six

L'histoire de Mélanie —

Tout semblait bien aller pour le père et la mère de Mélanie, jusqu'au jour où son père a obtenu un nouvel emploi en dehors de la ville. Son père a déménagé et sa mère a commencé à fréquenter quelqu'un d'autre qui s'intéressait à Mélanie et à sa sœur Valérie. Mélanie était contente.

Mélanie voyait encore son père quand il revenait en ville. Puis son père est revenu vivre en ville et lui a présenté sa très bonne amie Jeanne. Jeanne allait avoir un bébé et elle allait se marier avec le père de Mélanie. Peut-être que Mélanie allait maintenant avoir le petit frère qu'elle avait toujours voulu. Mélanie avait une famille plus grande et tout semblait être bien pour elle. Elle passait du temps avec sa mère et sa sœur Valérie, elle avait sa propre chambre chez son père et elle passait du temps avec son nouveau frère et la mère de son frère.

Les familles reconstituées, comme la famille de Mélanie, avec des enfants de mères et de pères différents vivant sous le même toit, peuvent poser des problèmes. Plus on met de personnes dans une pièce et plus c'est difficile pour ces personnes de s'entendre sans se disputer, n'est-ce pas? Et bien, les familles reconstituées sont un peu comme ça. Il y a six personnes qui partagent la même salle de bains plutôt que deux. Des personnes différentes ont souvent des idées différentes au sujet de la nourriture, de l'heure d'aller au lit, de l'école et de la discipline. Ces différences compliquent la situation des familles reconstituées.



Ton père ou ta mère a peut-être épousé quelqu'un qui a déjà des enfants, et tout à coup, tu as plein de frères et sœurs. Personne ne t'a demandé si tu voulais que ta famille s'agrandisse. Les familles reconstituées peuvent être fantastiques, mais elles peuvent aussi être difficiles. Quels que soient les changements dans la vie de ton père ou de ta mère, ta mère sera toujours ta mère et ton père sera toujours ton père. Mais tu devras peut-être partager leur temps et leur argent avec d'autres parents et d'autres enfants. Et là aussi, tu devras peut-être partager leur maison et leur nom de famille.

Un nom, ça veut dire quoi?

Avec une famille reconstituée, tu n'auras pas forcément le même nom de famille que tes frères et sœurs. Tu n'auras peut-être pas le même nom de famille que ta mère.

Si tes parents étaient mariés, l'un ou l'autre a pu changer son nom, ils ont pu joindre leurs deux noms de famille, les mettre ensemble avec un trait d'union (comme Roy-Durand), ou ton père et ta mère ont pu garder leur propre nom de famille. Même si tes parents n'ont jamais été mariés mais ont vécu ensemble comme conjoints de fait, ils ont pu prendre le nom de l'autre parent.

Le nom qui est sur ton certificat de naissance est ton nom légal. Ton nom de famille peut être le même que celui de ton père ou de ta mère, ou il peut être un autre nom qu'ils ont choisi pour toi quand tu es né, comme une combinaison de leurs noms de famille.

Si ta mère veut changer ton nom de famille pour qu'il devienne celui de son nouveau partenaire et que tu as plus de 12 ans, il faudra que tu signes la demande. Si tu ne veux pas changer ton nom de famille, tu n'as pas à signer la demande. Tu peux garder le nom que tu as reçu à ta naissance.

Pension alimentaire pour enfants : argent qu'un parent donne à l'autre parent pour payer des choses comme le loyer, la nourriture et des vêtements pour l'enfant.

Tutelle : lorsque quelqu'un comme un grand-parent, une tante ou une agence demande à un tribunal de l'autoriser à s'occuper de toi comme tes parents le feraient.



Ce n'est pas parce que tu portes le nom de ton père que ce dernier aura ta garde. Et même si tu ne portes pas son nom, ton père devra quand même payer une **pension alimentaire** pour enfants.

● **La grand-mère de Robert prend les choses en main** —

● La mère de Robert avait des problèmes avec l'alcool. Elle buvait beaucoup, et après elle se mettait en colère et elle criait, elle insultait Robert et elle le frappait. Si la grand-mère de Robert était là, elle s'interposait entre Robert et sa mère.

● Un soir, après que Robert soit apparu sur le pas de sa porte au milieu de la nuit, sa grand-mère a décidé qu'il était temps que les choses changent. Elle a séché les larmes de Robert et elle lui a dit de ne pas s'inquiéter. En le bordant dans son lit ce soir-là, elle lui a promis : « Je vais parler moi-même à ta mère. Tu vas rester avec moi jusqu'à ce qu'elle règle son problème avec l'alcool. Je t'aime. »

● Une fois que Robert a emménagé chez sa grand-mère, sa mère lui a beaucoup manqué, mais la façon dont elle le traitait ne lui manquait pas. Les choses ont commencé à s'améliorer. Sa grand-mère l'a aidé avec ses devoirs et ses notes se sont améliorées. Il s'est fait des amis et il a commencé à jouer au base-ball.

● La grand-mère de Robert a demandé à être sa **tutrice**. Elle a rempli des papiers au tribunal pour demander à être nommée tutrice ou gardienne de Robert. Ça la rendait responsable de son entretien et de son éducation, et ça lui donnait le droit de prendre des décisions pour lui. Quand la permission a été donnée, elle est devenue comme son parent. Il a décidé de l'appeler « Grande maman »

Qu'est ce que la tutelle?

Un membre de ta famille étendue ou une agence de services à l'enfant et à la famille peut te mettre sous tutelle si ton père et ta mère ne peuvent plus s'occuper convenablement de toi. Ces questions de protection d'enfants peuvent être causées par leurs problèmes avec l'alcool ou avec des drogues, ou parce qu'ils souffrent d'un problème de santé mentale. Si rester où tu es constitue un danger, tu seras mis en lieu sûr jusqu'à ce que la situation s'améliore. Si tes parents ne peuvent pas ou ne veulent pas changer leur comportement, on pourra leur enlever ta tutelle ou ta garde.

Si tu ne peux pas vivre avec ton père ou ta mère, tu iras peut-être vivre dans un foyer nourricier avec un ou plusieurs autres enfants. Tu iras peut-être dans un foyer de groupe où du personnel formé t'offrira des soins et des services. Tu seras plus en sécurité, que tu vives dans un foyer nourricier ou avec un autre membre de ta famille.

Placement en foyer nourricier ou en famille d'accueil

Les enfants en famille d'accueil sont gentils, comme tous les autres enfants. « Ils sont justes comme toi et moi », dit la lettre d'information publiée par un groupe d'enfants en famille d'accueil en Nouvelle-Écosse, « The Voice ».

Les enfants vont dans des familles d'accueil quand leurs propres parents ne peuvent pas s'occuper d'eux, à cause de leurs problèmes et non à cause des problèmes des enfants. Un ami, un enseignant ou tout autre adulte qui voit qu'on ne s'occupe pas bien de toi ou que tu es maltraité ou négligé par tes parents doit avertir un organisme extérieur. C'est la loi. On ne t'emmènera pas de suite. Un travailleur social te parlera de ce qui se passe dans ta famille. Le travailleur social parlera aussi avec tes parents de ta situation.

Si tes parents doivent aller au tribunal, tout le processus est très privé. C'est à toi de décider si tu veux en parler à tes amis.

Si tu as une famille étendue, comme des grands-parents ou des oncles et des tantes, tu iras peut-être habiter chez eux. Ta tante pourrait devenir ta mère nourricière. Beaucoup d'enfants grandissent avec leurs grands-parents ou leurs oncle et tante qui tiennent le rôle de parents, surtout si leurs propres parents ont des problèmes qui les empêchent de s'occuper convenablement de leurs enfants.

Si tu veux en savoir plus sur les enfants en famille d'accueil qui écrivent dans le bulletin « The Voice... of Youth in Care », visite le site Web www.youthnewsletter.net (en anglais seulement).



ACTIVITÉS – Chapitre Six

1– Vrai ou faux (RÉPONSES À LA PAGE 67)

- Vrai* *Faux* **1.** Tes parents se séparent. Tu vas être placé en foyer.
- Vrai* *Faux* **2.** Tu n'as pas le nom de ton père. Tu n'es pas son enfant.
- Vrai* *Faux* **3.** Tu prends le nom de ton père. Il a maintenant ta garde et tu dois vivre avec lui.
- Vrai* *Faux* **4.** Tes grands-mères, tes tantes, tes oncles et tes grands-pères sont ta famille étendue.
- Vrai* *Faux* **5.** Quand quelqu'un comme ton grand-père, ta tante ou un organisme demande à s'occuper de toi et à être considéré comme ton parent, ça s'appelle la tutelle.
- Vrai* *Faux* **6.** Si tu parles de tes problèmes de famille à quelqu'un, tu seras placé en foyer.
- Vrai* *Faux* **7.** Les enfants en famille d'accueil sont des mauvais enfants. Leurs parents les ont abandonnés.
- Vrai* *Faux* **8.** Les familles reconstituées sont composées d'enfants qui vivent dans la même maison et qui ont des mères ou des pères différents.
- Vrai* *Faux* **9.** Les familles étendues et reconstituées sont des solutions courantes quand les parents se disputent et se séparent.

2– Fais ton arbre généalogique et retrouve tes racines en parlant avec tes grands-parents, tes tantes, ta mère, ton père, ton beau-père ou ta belle-mère, tes familles d'accueil, tes foyers nourriciers et d'autres personnes qui pourraient t'aider.

3— Recherche de mots (RÉPONSES À LA PAGE 67)

A G E H R G P B H K W J V S Q I D
J R N T A I U Z L N R M F B C E N
P A D O P T I O N C L E W Y R I I
C N U F E L L I F P R D Y E E M S
O D M F R S E U D F X R P C Q S U
V P A R E N T D A C C U E I L H O
O A C E T O V U U G A E J I W J C
G R O R P S A M T E H O F L I E G
M E R E T I Z X B E V S E Y K N N
Q N Q B T A N T E E U E R I O A K
K T E R E M E L L E B R N X D L B
F O Z S C L P E T I T E N F A N T

LISTE DE MOTS :

- Adoption
- Tante
- Bébé
- Frère
- Cousin
- Père
- Fille
- Parent d'accueil
- Grand-parent
- Petit-enfant
- Tuteur
- Maison
- Mère
- Neveu
- Nièce
- Sœur
- Fils
- Beau-père
- Belle-mère
- Oncle





Quand ton père ou ta mère déménage

Chapitre Sept



- **Christine, la mère de Joseph, veut déménager —**
- Christine, la mère de Joseph, allait encore à l'école quand Joseph est né. Son père, Stéphane, allait lui aussi à l'école. Christine et
- Stéphane ne vivaient pas ensemble et Joseph n'avait vu son père qu'une ou deux fois. Toute la famille de Christine vivait en dehors de la ville. Ses parents n'avaient jamais aimé l'idée que Christine garde Joseph sans être mariée à Stéphane. Ils n'avaient donc jamais aidé Christine. Quand elle n'avait plus été en mesure de payer ses factures, elle avait été obligée de recourir à l'aide sociale (page 58).

- Un peu avant les sept ans de Joseph, les choses ont changé.
- Christine a reçu deux billets d'avion pour Calgary de sa mère, qui lui demandait de venir rendre visite à toute la famille. Joseph a enchanté ses grands-parents et sa mère était vraiment heureuse de revoir sa sœur et son beau-frère. Ces derniers ont offert à Christine d'aider à élever Joseph si elle et son fils restaient à Calgary. Joseph et sa mère voulaient tous les deux rester à Calgary. L'aide de la famille pourrait faciliter leur vie. Christine a visité une école dans laquelle elle pensait inscrire Joseph, et on lui a offert un travail dans le service de garde après l'école.

- Christine est revenue en ville déterminée à déménager. Le problème était que Stéphane essaierait probablement de l'arrêter lorsqu'il apprendrait qu'elle voulait déménager avec Joseph. Il avait déjà poursuivi Christine en justice une fois pour obtenir un droit de visite. Elle devait le convaincre de changer l'entente parentale. En était-elle capable?

- Pour obtenir de l'aide, Christine a été voir son ministre du culte à l'église, et ce dernier lui a proposé de parler à Stéphane. Après quelques jours, le ministre du culte l'a appelée pour lui dire qu'elle

- pourrait déménager avec Joseph. Il s'était arrangé pour que deux
- avocats différents aident à rédiger une nouvelle entente parentale,
- que les deux parents ont signée séparément.
- Sans aide sociale et avec l'assistance de leur famille, Christine et
- Joseph ont déménagé à Calgary. La vie s'est améliorée pour tout le
- monde. Le père de Joseph a même indiqué au ministre du culte qu'il
- aimerait aller à Calgary pour une visite.

Christine et Joseph ont eu de la chance. La modification de l'entente parentale leur a permis de déménager, sans difficulté ni dépense d'argent supplémentaire. Quelquefois, ça ne se passe pas aussi bien.

Quand ton père ou ta mère a un nouveau travail en dehors de la ville ou veut essayer de trouver une meilleure vie ailleurs, il ou elle doit généralement convaincre d'abord l'autre parent d'autoriser le déménagement, ce qui peut être difficile, surtout si le parent avec qui tu ne vis pas n'a pas beaucoup d'argent. Ce dernier pourrait s'inquiéter de ne plus pouvoir te voir si tu déménages. Si tes parents ne peuvent pas se mettre d'accord, ils peuvent aller au tribunal pour expliquer leurs raisons de vouloir déménager ou de refuser le déménagement, et laisser un juge décider.

Parce que la loi considère que les enfants se portent mieux s'ils voient leurs deux parents, le juge prendra en compte les deux points de vue. Sera-t-il difficile pour le parent qui ne déménage pas de trouver l'argent nécessaire pour te voir? Quels rapports as-tu avec ce parent? Tu ne pourras pas décider toi-même si tu vas déménager ou non, mais tu devrais pouvoir en parler à quelqu'un et dire ce que tu en penses.

Beaucoup d'ententes parentales indiquent que ni le père ni la mère ne peut emmener un enfant hors du pays ou même de la province sans la permission écrite de l'autre parent. Un parent peut également trouver difficile de te laisser partir en vacances loin de chez toi avec ton autre parent.

Aide sociale (bien-être social) : argent donné à une personne par le village, le conseil de bande, la ville ou la province où cette personne vit, afin de l'aider à payer pour des nécessités telles que la nourriture et le logement.

Infraction criminelle :
toute action qui est interdite par la loi.

Que faire si tu as peur d'être emmené

On appelle rapt ou enlèvement le fait qu'un enfant a été emmené loin de chez lui sans l'autorisation du parent qui a la garde exclusive ou partagée de cet enfant. Le parent qui emmène l'enfant n'a pas l'autorisation légale de l'emmener sans l'accord de l'autre parent qui en a la garde. Un parent qui enlève un enfant de moins de 14 ans pourrait être accusé d'une **infraction criminelle**.

Si un de tes parents t'emmène hors de la province ou du pays sans autorisation appropriée, il peut être accusé d'enlèvement. L'enlèvement est interdit par la loi. Que peux-tu faire pour te sortir de cette situation?

À moins que le parent qui prévoit de t'emmener n'ait ta garde exclusive, tes deux parents doivent se mettre d'accord sur ton départ de chez toi.

Apprends des astuces qui pourraient t'aider si tu as peur d'être emmené hors de la province ou du pays.

1. Si tu te sens mal à l'aise et que tu penses que quelque chose que tu n'aimes pas t'arrive, parles-en à ton autre parent ou parles-en à un enseignant à l'école.
2. Apprends ton adresse et ton numéro de téléphone. Si possible, apprend aussi le numéro de téléphone de ton parent au travail. Garde une photo de la famille avec qui tu vis. Ça aidera à montrer à d'autres personnes où tu vis.
3. Apprends à faire des appels interurbains. Si tu appelles à frais virés, c'est la personne que tu appelles (ta mère ou ton père qui est à la maison) qui accepte de payer l'appel et qui sera là pour parler avec toi. Tu peux faire des appels à frais virés même si tu n'as pas d'argent.
4. Apprends l'adresse courriel de ton parent et apprend à utiliser l'Internet.

5. Essaie de savoir si tu peux voyager avec ta mère ou avec ton père. Est-ce que tu en as envie? Si l'un de tes parents veut que tu obtiennes un **passport**, dis-le à l'autre parent. Si tu as plus de 12 ans, tu devras signer ton passeport. Demande pourquoi tu as besoin d'un passeport si c'est quelque chose de nouveau pour toi.
6. Assure-toi que ton enseignant sait qui a le droit de venir te chercher après l'école. Demande à tes parents de donner à l'école une copie de l'ordonnance ou de l'entente parentale. Ça peut empêcher quelqu'un que tu ne veux pas voir ou en qui tu n'as pas confiance de venir te chercher.

Le Canada a des ententes avec 68 pays à travers le monde afin d'aider à réunir les parents et leurs enfants si les enfants ont été enlevés par l'un de leurs parents et emmenés dans un autre pays.

Si tu as moins de 16 ans, la plupart des pays t'aideront à rentrer chez toi si tu as été enlevé contre ta volonté. Essaie de savoir ce qui se passe.

Lorsqu'un divorce ou une séparation met les parents en colère à cause de la manière dont les choses se sont passées, ces parents font quelquefois des choses folles pour te garder avec eux. Si l'un de tes parents vient d'un autre pays où il dispose d'un appui familial qu'il n'a pas là où il vit actuellement, il y a plus de chance que cela se produise. Il se peut que ta mère ou ton père s'inquiète du fait que tu ne connaîtras rien de la culture de son pays natal ou d'un style de vie qui est différent du tien au Canada.

T'emmener contre ton gré et sans l'accord et la permission du parent avec qui tu vis est interdit par la loi, mais cela se produit parfois malheureusement.

Si le tribunal donne au parent avec qui tu vis la permission de déménager, tu as quand même le droit de continuer à voir ton autre parent. Tu as aussi encore le droit de garder le nom de ton père ou de ta mère, comme avant.

Passeport : *document juridique qui contient des détails sur ta naissance et qui est utilisé pour t'identifier quand tu passes la frontière d'un pays à un autre. Tu as peut-être déjà un passeport pour aller aux États-Unis.*



ACTIVITÉS – Chapitre Sept

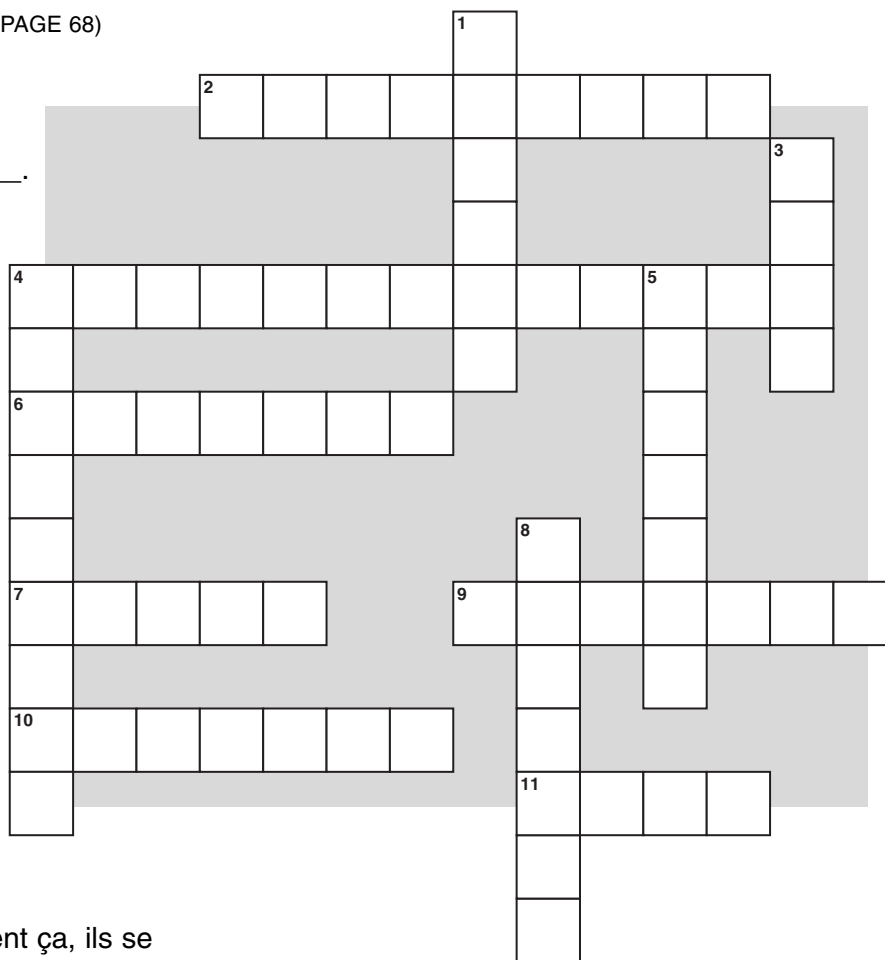
1– Mots croisés (RÉPONSES À LA PAGE 68)

HORIZONTALEMENT

2. Apprends tes droits. Il est important de les _____.
4. Ce que tu es avant de devenir un adolescent. (Indice : ça rime avec adolescent.)
6. L'aide dont tu as besoin, ce sur quoi tu t'appuies.
7. On attrape les animaux sauvages avec. (Indice : ça rime avec neige.)
9. Les adultes avec lesquels tu commences ta vie.
10. Ce que le conseiller rédige après t'avoir rencontré (indice : c'est un long document).
11. Les règles de comportement imposées en société.

VERTICALEMENT

1. Les meilleurs amis font souvent ça, ils se disent tout.
3. Une rencontre où tu t'amuses avec tes amis, tu manges du gâteau et de la crème glacée.
4. Document d'identité dont tu as besoin pour aller dans un autre pays.
5. Emmener un enfant sans autorisation légale.
8. Ce que tu fais quand tu as sommeil.



LISTE DE MOTS :

Enlever	Rapport	Connaître
Soutien	Lois	Parler
Parents	Piège	Fête
Préadolescent	Passeport	Bailler

2— Combien de mots peux-tu trouver à partir de ces mots?

(RÉPONSES À LA PAGE 68)

1. Séparation
2. Tutelle



3— Décode les lettres pour répondre à la devinette suivante. (RÉPONSE À LA PAGE 68)

DEVINETTE : L'accord que tes parents signent à propos de toi.

5	14	20	5	14	20	5	16	1	18	5	14	20	1	12	5										
A = 1	B = 2	C = 3	D = 4	E = 5	F = 6	G = 7	H = 8	I = 9	J = 10	K = 11	L = 12	M = 13	N = 14	O = 15	P = 16	Q = 17	R = 18	S = 19	T = 20	U = 21	V = 22	W = 23	X = 24	Y = 25	Z = 26

4— Écris ton histoire en utilisant au moins quatre des mots suivants :

- déménagement
- divorce
- entretien
- tutelle
- tribunal
- amour
- disputes
- garde



ACTIVITÉS - CORRIGÉ

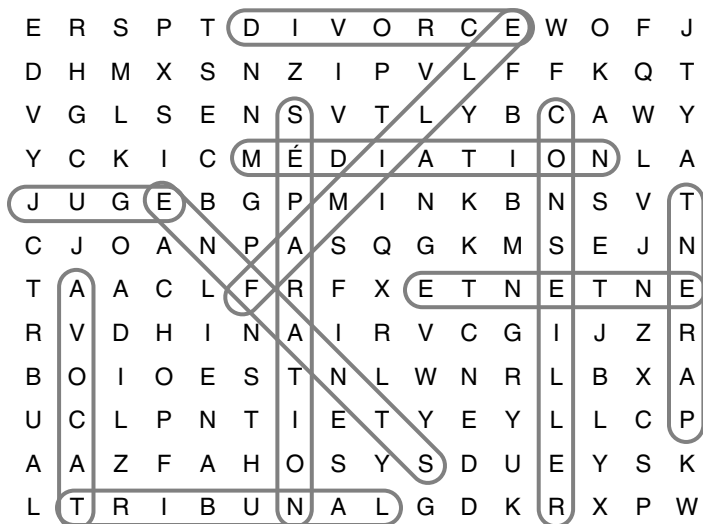
Chapitre Un

- pages 11 à 13

1- Recherche de mots

3- Complète les phrases avec les expressions entre parenthèses

1. juge
2. avocats
3. doit
4. un affidavit
5. les paiements de pension alimentaire pour enfant



Chapitre Deux

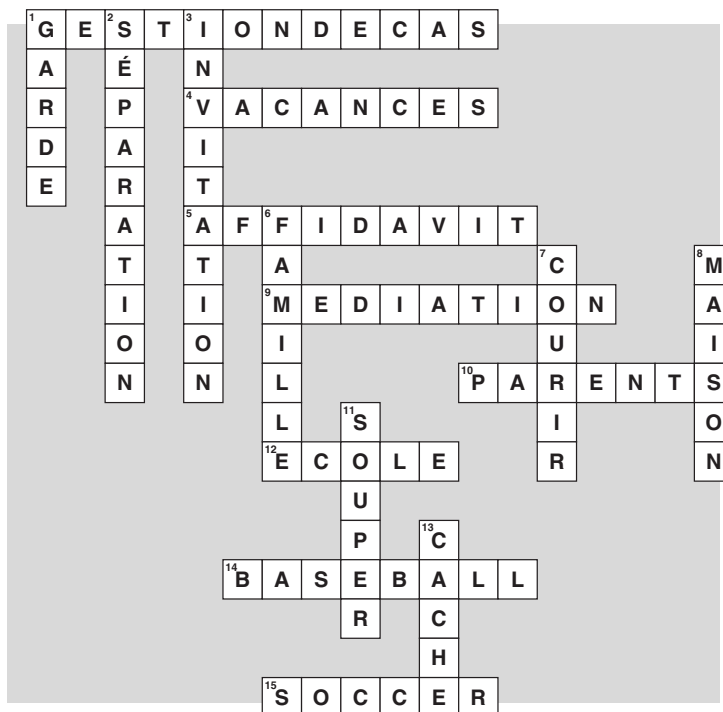
- pages 20 et 21

1- Mots croisés

2- Devinette

RÉPONSE :

Cour du Banc de la Reine

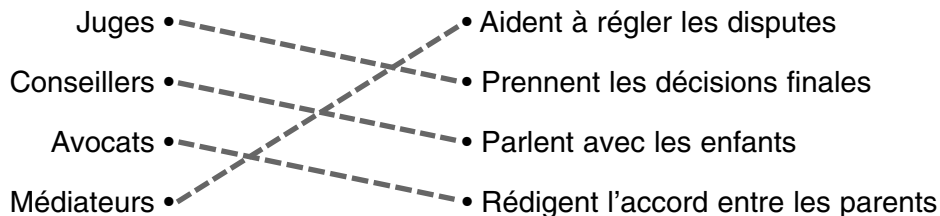


Chapitre Trois – pages 29 et 30

1– Vrai ou Faux

1. Faux 2. Faux 3. Vrai 4. Faux 5. Vrai 6. Faux

2– Relie chaque mot à la description qui lui correspond.



Chapitre Quatre – pages 38 et 39

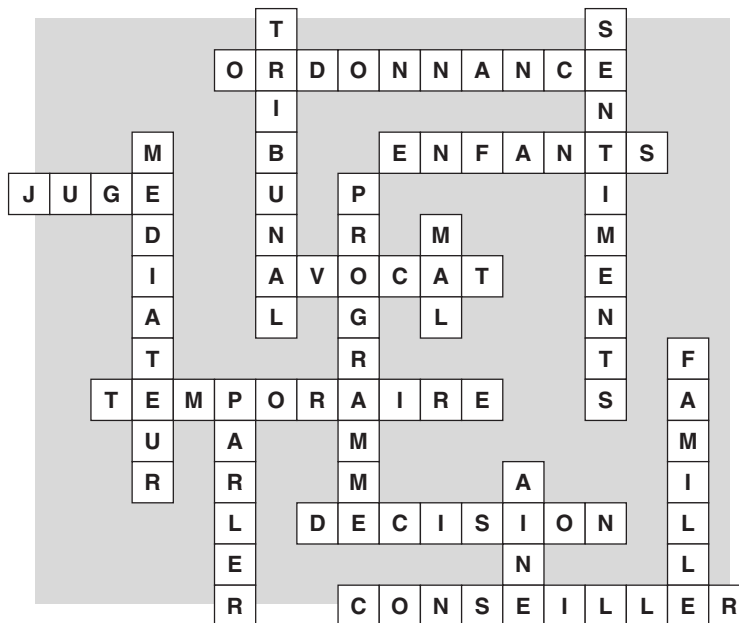
2– Mots croisés à compléter

3– Remets les lettres dans l'ordre.

- snimaso = maisons
- egrad etnicojon = garde conjointe
- ttennee leatrpnae = entente parentale
- ffrédnite = différent

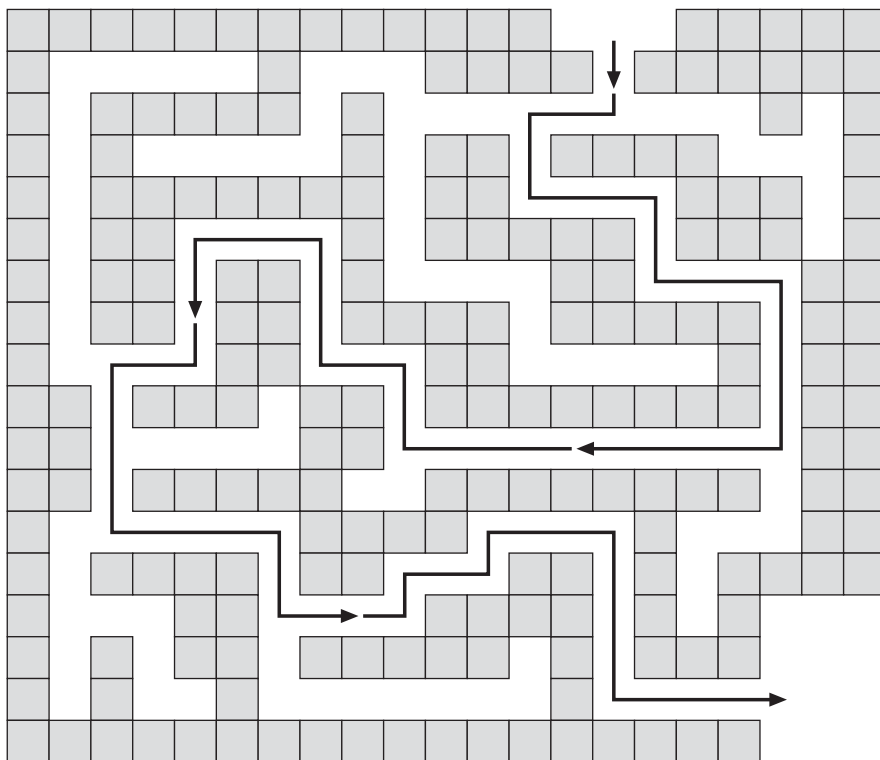
4– Correspondance

- entente parentale
- maisons
- garde conjointe
- différent



Chapitre Cinq – pages 46 et 47

1– Labyrinthe



3– Relie chaque mot à la description appropriée.

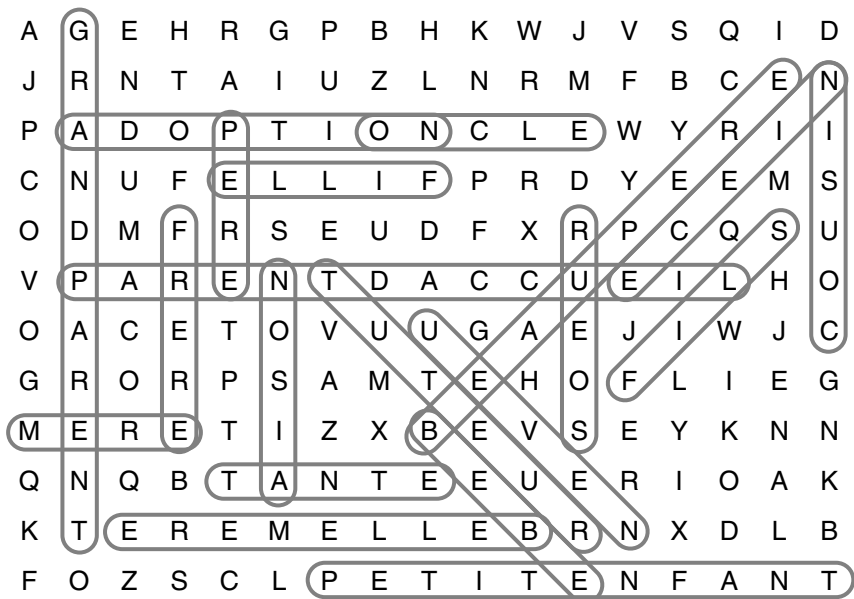
- | | |
|----------------------------|---|
| Ordonnance de protection • | • Raconter ton histoire au tribunal |
| Mauvais traitements • | • Les infractions violentes sont jugées ici |
| Témoigner • | • Te protège d'un parent violent |
| Sortie éducative • | • Taper, frapper, crier |
| Tribunal criminel • | • Sortie amusante avec un adulte |

Chapitre Six – pages 54 et 55

1– Vrai ou Faux

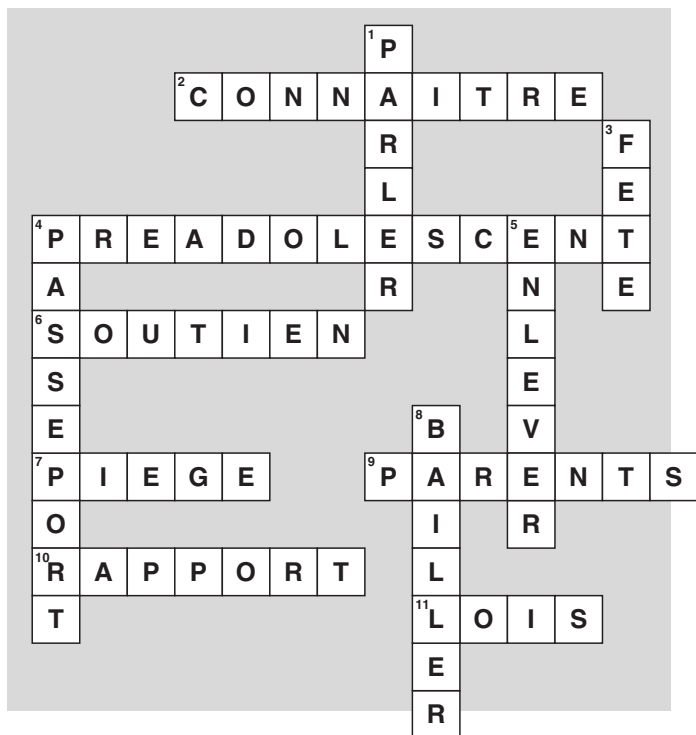
1. Faux
2. Faux
3. Faux
4. Vrai
5. Vrai
6. Faux
7. Faux
8. Vrai
9. Vrai

3– Recherche de mots



Chapitre Sept – pages 62 et 63

1– Mots croisés



2– Combien de mots peux-tu trouver à partir de ces mots?

1. Séparation :

pas	tas	rat	ration
ara	parent	set	tarse
notre	nos	taie	art
note	nape	raison	part
piston	rite	par	rap
pet	paire	pin	pain
ton	port	tape	ta
tes	ton	son	

2. Tutelle :

tu	ut	elle	let
tête	telle	lutte	le
te	tel	élu	tulle
têtu	lurette		

3– Devinette

RÉPONSE :

Entente parentale

**Community Legal
Education Association**



**Association d'éducation
juridique communautaire**



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada